

**PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 MAI 2018**

ONT ASSISTÉ A LA SÉANCE :

Groupe Socialiste et apparentés :

Monsieur BLAZY
Monsieur CAURO
Madame GRIS
Monsieur JAURREY
Monsieur RICHARD
Madame MAILLARD
Monsieur ANICET
Madame CAUMONT
Madame MOUSTACHIR
Monsieur HAKKOU
Madame TORDJMAN
Monsieur TOUIL
Madame PEQUIGNOT
Monsieur SAMAT
Monsieur DOS SANTOS
Monsieur DUBOIS
Madame OSSULY

Groupe Agir pour Gonesse :

Monsieur HAROUTIOUNIAN
Monsieur YAPO

Groupe Communiste et Républicain :

Monsieur PIGOT
Madame HENNEBELLE
Madame QUERET
Monsieur ABCHAR
Madame MURCIA

Elus non inscrits :

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit
Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit
Monsieur SABOURET

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

Monsieur BOISSY, Groupe Communiste et Républicain, à Madame QUERET
Monsieur NDALA, Groupe Socialiste et apparentés, à Monsieur DUBOIS
Madame VALOISE, Groupe Socialiste et apparentés, à Madame CAUMONT
Monsieur BARAN, Groupe Socialiste et apparentés, à Monsieur CAURO
Monsieur TIBI, Groupe Agir pour Gonesse, à Monsieur YAPO

Absents :

Madame YOHALIN - Groupe Agir pour Gonesse - Monsieur VIGOUROUX – Elu non inscrit - Madame KARTOUT – Elue non inscrite.

Arrivée de Monsieur SAMAT à 20h50, de Monsieur OUCHIKH à 21h05 puis de Monsieur YAPO à 21h10.

Départ de Messieurs HAROUTIOUNIAN et YAPO à 23h25.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** déclare la séance ouverte à **20h45**.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Christian CAURO soit désigné comme secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCEDE à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal.

Monsieur le Maire :

« Souhaitez-vous dire un mot éventuellement ? »

Madame OSSULY :

« C'est vrai que je suis particulièrement émue, j'ai été très contente de pouvoir participer à ce Conseil municipal parce qu'effectivement ça donne des responsabilités et que j'espère que je serai à la hauteur. Je suis actuellement à la retraite, j'ai eu un parcours au niveau professionnel qui aussi m'a appelé vers des soutiens au niveau syndical et j'ai participé aussi au sein de la Commune aux activités des associations et c'est vrai qu'actuellement ça complète le fait d'être au Conseil municipal, c'est un de mes souhaits depuis très longtemps donc c'est vrai que je suis particulièrement heureuse. »

Monsieur le Maire :

« Merci. On peut préciser que vous résidez dans le quartier des Marronniers, donc à ce titre vous serez, alors quand je dis les Marronniers c'est au sens large, une élue aussi de ce quartier des Marronniers mais un ou une Conseillère municipale est élu de tous les Gonesse en même temps. »

A l'occasion de la séance du Conseil municipal, il a été procédé au tirage au sort du **jury d'assises pour l'année 2019**.

Arrivée de Monsieur SAMAT à 20h50 puis de Monsieur OUCHIKH à 21h05.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2018.

Monsieur SABOURET :

« J'ai deux observations. La première observation sur la page 1 porte sur, je dirai, la manière dont la liste des élus est présentée, puisque donc il y a les membres des groupes qui sont indiqués et puis après il y a une colonne « élus non-inscrits ». Alors Monsieur Ouchikh c'est marqué SIEL qui est la formation politique je crois qu'il préside ou qu'il présidait, Monsieur Ouerfelli est noté écologiste, c'est la nuance politique qui est la sienne mais alors Monsieur Sabouret il est dans les limbes. Or je suis secrétaire de la section PS de Gonesse et membre du parti Socialiste, donc je souhaiterais qu'entre parenthèses on puisse mettre PS ou Socialiste ; enfin je ne sais ce que vous voulez mettre, mais en tout cas je souhaiterais que cette nuance soit indiquée parce qu'il n'y a pas de raisons qu'elle ne soit pas indiquée me concernant alors qu'elle est indiquée concernant les autres.
Et la deuxième remarque... »

Monsieur le Maire :

« Voilà passons à la deuxième. »

Monsieur SABOURET :

« Non je l'ai fait en un bloc. La deuxième remarque c'est sur la page 21, à la fin de mon intervention qui est en haut de la page 21, si on a la même pagination, donc dans le dossier qui concerne le projet rue Albert Drouhot, je suis interrompu à la fin de mon propos ; ce n'est pas noté par contre dans l'intervention que je suis interrompu. Je pense que ce n'est par audible les interventions qui interrompent mon propos, mais du coup ce que je dis est totalement décousu. Or, ce que je dis est en réponse aux interruptions, je cite : *Deuxième chose, sur le maintien de la résidence étudiante à cet endroit... Non ce n'est pas du pinaillage excusez-moi, c'est une question d'aménagement de l'espace... mais aussi demain je travaille...* Je pense d'ailleurs que c'est : moi aussi demain je travaille,

puisque je pense que j'ai dû être interpellé sur la durée de mon intervention. Mais je pense qu'il serait bon de noter que ce sont des interruptions parce que sinon ça n'a aucun sens et si on me citait disant des propos incohérents, on penserait que je suis fortement alcoolisé en fin de séance, ce qui n'est pas le cas. Donc je souhaite que ce soit indiqué sur le compte-rendu. »

Monsieur le Maire : s'adressant à un membre du public

« Attendez Monsieur, vous êtes mal situé, voulez-vous rejoindre le public. Vous vous mettez dans le public Monsieur, c'est la première fois que vous venez c'est très bien, on est très heureux de vous voir mais le public est dans le public et les conseillers sont autour de la table ; c'est la règle. »

Sans autres observations de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

Monsieur SABOURET :

« Monsieur le Maire, j'ai posé une question. Le sens de mon vote dépend des deux corrections que j'ai demandées. »

Monsieur le Maire :

« Non mais je n'ai pas d'observation sur la première question car les choses sont claires et établies et donc sur la deuxième, c'est une question d'enregistrement... »

Monsieur SABOURET :

« Mais ce n'est pas une question d'enregistrement Monsieur le Maire. L'enregistrement ne permettra pas de mettre du texte entre nos interventions, ce qui se fait ailleurs puisque les micros certainement n'ont pas été ouverts. J'ai été interrompu dans mes propos, ce que je souhaite c'est que cette interruption soit indiquée dans le compte-rendu parce que sinon si on faisait une utilisation frauduleuse de mes propos dans le compte rendu parce que celles-ci n'ont pas été... non parce que si la réalité des choses n'est pas retranscrite, cela me gênerait énormément. Et j'insiste aussi sur la première demande car il y a une inégalité de traitement et une injustice réelle qui est faite dans la manière de présenter les choses. Vous avez le droit de vous présenter comme groupe Socialiste et apparentés, même si pratiquement plus personne dans ce groupe-là n'appartient en réalité au parti Socialiste, mais moi j'y appartiens, je suis le secrétaire de section et je souhaite que cela apparaisse sur le compte-rendu. »

Monsieur le Maire :

« Là je regrette mais sur ces questions-là, je ne dirai qu'une chose très brève : l'appartenance dans les groupes du Conseil municipal et l'appartenance dans un parti politique sont deux choses différentes. Vous avez voulu d'ailleurs largement les différencier par votre positionnement, donc il faut l'assumer, donc il n'y aura pas de changement. »

Monsieur JAUREY :

« Moi je juge le propos de Monsieur Sabouret diffamatoire à mon égard. Je n'ai pas à faire état de mon appartenance politique au même titre que les autres mais je crois que je suis encore membre de ce parti depuis pas mal d'années, il n'y a plus personne... Monsieur Sabouret vous avez le droit d'ignorer les autres y compris d'injurier ceux qui ont milité, vous avez effectué des propos qui sont diffamatoires à mon égard, je le dis très tranquillement, c'est injurieux et je reconnais ici votre agressivité. »

Monsieur SABOURET :

« Alors je demande rectificatif, je n'ai injurié personne, Monsieur le Maire ne faites pas preuve d'autoritarisme, je n'ai injurié personne, je demande à ce que Monsieur Jaurrey retire ses propos, je me demande à quoi il fait allusion ? Sincèrement, je n'ai pas le sentiment d'avoir injurié qui que ce soit ici, j'ai simplement dit à l'instant que la quasi-totalité des membres du groupe qui s'appelle Socialiste et apparentés ne sont plus aujourd'hui au parti Socialiste, je le constate c'est une réalité mais je ne vous dénie pas... »

Monsieur le Maire :

« Non c'est un nouveau mensonge ça. »

Monsieur SABOURET :

« Je suis le secrétaire de section, je sais qui est venu au dernier congrès pardonnez-moi. Mais vous avez la vérité Monsieur le Maire, comme d'habitude, donc vous faites preuve d'abus de pouvoir de nouveau et je ne voterai pas ce compte-rendu si vous ne faites pas la modification que j'ai demandée. »

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas grave du tout. »

Monsieur JAUREY :

« Le compte-rendu analytique traduira exactement vos propos. »

Monsieur le Maire :

« Absolument. »

Monsieur SABOURET :

« Je demande à ce que Monsieur Jaurey retire ses propos, je ne l'ai pas insulté. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Jaurey est libre de retirer ou pas mais je ne pense pas qu'il ait envie de le retirer. Nous ne sommes pas à la comédie ici, donc on travaille, donc je vous propose que nous travaillions car il y a des sujets importants pour les Gonesseis. Donc nous délibérons sur le compte-rendu, chacun assume ses responsabilités.»

Groupe Socialiste et apparentés : 20 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 1 Abstention

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUEFFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Contre

Arrivée de Monsieur YAPO à 21h10.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

APPROUVE la motion d'opposition à la privatisation d'Aéroports de Paris.

Monsieur le Maire :

« Comme vous le savez le Gouvernement a avancé sa volonté de privatiser la gestion des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly, à travers la vente des actions détenues aujourd'hui par l'Etat au sein du capital de la société Aéroports de Paris.

L'Etat a déjà privatisé il y a quelques mois la gestion des aéroports de Lyon, Nice et Toulouse, ce dernier étant géré par des actionnaires Chinois selon une méthode contestée par les collectivités locales Toulousaines.

Le trafic des aéroports parisiens représente plus de 60 % des vols en France, évidemment ce sont les aéroports les plus importants et leur privatisation éventuelle est une décision stratégique ou devrait être une décision stratégique, ou plutôt nous pensons qu'il ne faut pas les privatiser parce que cela touche aux intérêts nationaux.

Par ailleurs, le cadre de vie et la sécurité de 2,6 millions d'habitants du bassin parisien sont impactés directement par le trafic des aéroports parisiens.

La rentabilité du rachat du capital d'Aéroports de Paris risque d'impliquer une exploitation à la hausse du trafic général ou du nombre de gros-porteurs, ce qui aurait un impact grave et immédiat sur la qualité de vie, la santé et la sécurité des riverains des aéroports parisiens, déjà difficiles en matière de nuisances.

Les aéroports de Paris, et d'ailleurs il y a un consensus politique bien au-delà de ce que nous pouvons nous représenter, à gauche et à droite, pour dire que les aéroports de Paris ont une mission d'intérêt général et qu'ils participent aux côtés de l'Etat aux actions de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'aménagement du territoire.

Alors nous avons un système aéroportuaire francilien qui est un élément structurant de l'aménagement du territoire national. Le poids économique du groupe Aéroports de Paris dans l'aménagement de l'Île-de-France, avec un système aéroportuaire qui représente 8,3% de l'emploi salarié dans la région est évidemment un poids considérable.

Donc il y a aussi l'enjeu de l'emploi, l'enjeu social et aussi, l'enjeu de préserver les intérêts patrimoniaux de l'Etat car il y a un foncier très important, c'est-à-dire 6 600 hectares, ce qui n'est pas rien, qui évidemment suscite des convoitises.

La remise en cause de la participation majoritaire de capitaux publics dans le capital d'ADP porterait un grave préjudice au développement des plateformes parisiennes, avec des conséquences pour l'emploi (près de 1 500 emplois en moins au sein d'Aéroports de Paris depuis 2005), le statut, les conditions de travail et le risque d'externalisation d'un certain nombre de secteurs d'activité. Je précise d'ailleurs que les syndicats, les salariés d'ADP viennent de lancer une pétition adressée à Edouard Philippe, Premier ministre, qui est en ligne et qui a déjà recueilli environ 3 500 signatures et qui s'intitule : après les autoroutes, les aéroports, non à la privatisation d'Aéroports de Paris.

Avec la privatisation d'Aéroports de Paris, le retour sur investissement primera sur le développement et l'amélioration des plateformes ainsi que sur le cadre de vie des populations riveraines ; c'est vraiment une préoccupation.

Par ailleurs, l'accroissement des bénéfices des principales sociétés installées sur les plateformes de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly, du fait de la croissance du trafic aérien, doit servir au développement environnemental, social et économique, et non se traduire par la remise en cause du couvre-feu entre 23h30 et 6h00, par la fin de la limitation du nombre des créneaux horaires à 250 000 par an à Orly, par un développement sans limites du trafic à Paris-CDG, par la baisse de la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) qui sert à financer l'insonorisation de nos logements et par une aggravation des nuisances aéroportuaires.

Vous l'avez appris, le renoncement de l'Etat à réaliser l'aéroport du Grand Ouest à Notre-Dame-des-Landes, va avoir un effet sur Paris qui va être de renforcer la concentration du trafic sur Paris au détriment des Régions mais aussi de façon excessive sur Roissy. Alors même qu'il y a déjà l'essentiel du trafic qui est évidemment, je l'ai dit tout à l'heure : 60% sur la Région parisienne.

Donc nous pensons qu'il est temps d'interpeller l'Etat pour mettre en place un véritable schéma aéroportuaire national, équilibré, dans lequel l'Etat resterait propriétaire des aéroports afin aussi de prémunir les compagnies aériennes contre l'acquisition de terrains aujourd'hui propriété d'Aéroports de Paris, par un acteur privé qui pourrait négliger l'essor de l'aéroport nécessaire et équilibré comme nous le proposons.

Donc je propose de soumettre à votre délibération le rejet ferme de toute privatisation par l'Etat du groupe Aéroports de Paris et en même temps d'exprimer notre inquiétude sur le projet de nouveau terminal T4 à Paris-Charles-de-Gaulle dont on nous dit qu'il accueillera 30 millions de passagers supplémentaires par an, ce qui est l'équivalent du trafic actuel de l'aéroport d'Orly. Comment peut-on imaginer l'aéroport de Roissy atteignant 100 millions de passagers avec ses 30 millions supplémentaires et 900 000 mouvements par an, contre près de 500 000 actuellement. Et cela est prévu pour le milieu de la prochaine décennie, comment peut-on imaginer que nous puissions en même temps avoir une approche équilibrée qui serait souhaitable enfin entre le nécessaire développement d'aéroports, je dirais le développement économique qui peut être créateur d'emplois bien évidemment, et la non moins exigence environnementale que nous devons avoir. Je précise qu'à la fin de l'année seront publiés les résultats d'une étude épidémiologique autour des aéroports français, et notamment avec une étude sur le sommeil et les perturbations du sommeil, qu'une étude a déjà été publiée il y a quelques mois sur les conséquences des nuisances, du bruit essentiellement sur les maladies cardio-vasculaires où les risques sont plus importants quand on est riverain d'aéroports que dans une situation autre.

Nous pensons depuis longtemps à Gonesse qu'il faut une approche équilibrée. Pourquoi par exemple ne pas faire comme Francfort ? A Francfort qui n'est pas un petit aéroport, qui est un grand aéroport européen comme l'est Roissy, et bien depuis 6 ans à Francfort il y a un couvre-feu entre 23h et 5h du matin et les Allemands ne sont pas encore totalement satisfaits mais ils l'ont obtenu, ce que nous n'avons pas encore obtenu, ce qui évidemment existe à Orly mais pas à Roissy.

Donc nous devrions aujourd'hui réétudier cette question dans le cadre d'un schéma national aéroportuaire et en même temps se dire que nous pouvons développer ; Francfort depuis 6 ans reste un aéroport qui est dans les premiers de cordée, comme diraient certains, donc les premiers de cordée des aéroports internationaux. Parce qu'il y a eu le couvre-feu il y a eu une réorganisation des activités notamment la nuit mais Francfort reste un très grand aéroport ; pourquoi ce serait impossible à Roissy ? Il faut de la volonté pour le faire mais en même temps ce n'est pas la privatisation qui va permettre de le faire s'il n'y a plus de volonté des pouvoirs publics pour enfin apporter des véritables réponses attendues, pas uniquement par les milieux économiques mais aussi par les populations.

Voilà donc la philosophie de cette motion sachant que le Gouvernement n'a pas encore pris sa décision mais que nous savons, parce que ni Air France, ni le PDG d'Air France enfin l'ancien qui vient de quitter ses fonctions, ni l'actuel Président d'Aéroports de Paris et beaucoup d'autres, c'est-à-dire pas uniquement nous, mais ceux-là, sont aussi opposés à la privatisation. Il semblerait que le Gouvernement ait amorcé une marche en arrière mais pas une marche en arrière toute et qu'il pourrait décider, mais c'est quand même une privatisation c'est donc quand même une marche en avant vers la privatisation, une délégation de service public, alors que je le précise, actuellement, l'Etat gagne de l'argent puisque l'Etat est actionnaire majoritaire et en raison des profits très importants que réalise l'aéroport, beaucoup plus importants que ceux de la compagnie nationale, l'Etat actionnaire a des

dividendes et certains économistes, somme toute plutôt libéraux que marxistes, considèrent que c'est une ineptie économique et financière. Donc voilà nous avons tout cela aujourd'hui et si vous voulez nous ne comprenons pas cette obstination du Président de la République et de son Ministre Bruno Lemaire et du Premier ministre à vouloir privatiser ADP. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui je serai très bref dans mon intervention parce que je partage la philosophie de cette motion que vous venez de présenter Monsieur le Maire de manière assez complète. C'est vrai que nous devons collectivement nous préoccuper de ce vaste mouvement que nous constatons et que personnellement je déplore qui consiste depuis une vingtaine d'années pour l'Etat, la puissance publique, à se séparer des actifs publics et souvent des actifs publics rentables. Et nous voyons s'accélérer ce mouvement, le quinquennat actuel nous en donne l'exemple mais nous pourrions aussi citer d'autres exemples par le passé, un passé pas si lointain où à l'époque de François Hollande, là encore un certain nombre d'actifs publics ont été vendus.

Donc la question est de déterminer le périmètre justement de ces actifs publics qu'on ne cesse de vendre, on vend les bijoux de famille et là nous n'avons évidemment aucune visibilité, c'est ce que je déplore d'abord de façon générale, c'est de constater que la puissance publique s'aliène les actifs souvent rentables qui font la richesse de la Nation.

Alors pour le cas d'ADP évidemment je partage là encore votre point de vue, cette entreprise n'est pas tant qu'une entreprise qui assume un service public mais elle assume une mission d'intérêt général et vous l'avez indiqué dans le rapport, dans votre propos, il est certain que privatiser cette entreprise avec le risque que des prédateurs investissent le capital de cette société, notamment des prédateurs Chinois et on peut d'ailleurs même entretenir la même inquiétude pour le groupe Wanda qui investit massivement dans l'opération EuropaCity, et bien nous pouvons effectivement avoir des grandes inquiétudes dans ce domaine-là. Et je crois que pour pouvoir préserver cette mission d'intérêt public et l'ensemble des actions qui sont menées dans ce cadre-là, il nous faut impérativement conserver cette entreprise dans le patrimoine de la Nation. Donc c'est pourquoi je voterai sans aucune réserve pour cette motion. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Hakkou. »

Monsieur HAKKOU :

« Merci Monsieur le Maire. En souhaitant privatiser les aéroports de Paris on se dirige tout droit vers la fin d'un monopole d'Etat. Et le gouvernement qu'est-ce qu'il nous dit ? Il nous dit : ne vous inquiétez pas on conservera une capacité de contrôle sur les questions sécuritaires et frontalières ; mais encore heureux, il ne manquerait plus que ça qu'on privatise aussi la sécurité de nos concitoyens ! Ensuite, ce que moi je n'arrive pas à comprendre par rapport à cette décision c'est qu'il y a les Jeux Olympiques en 2024 qui se profilent, donc énormément de personnes, des dividendes supplémentaires, quand on sait qu'en 2016 on a eu 260 Millions d'euros de dividendes pour ADP et c'est croissant. Et autre chose, il faut aussi protéger l'identité française d'un opérateur tel que ADP, ça fait aussi partie de ce que j'appelle les bijoux de famille. Et en protégeant, donc on protège aussi les recettes, on évite... si on donne ça à un investisseur privé, il risque d'y avoir des augmentations de taxes, des augmentations en tout genre. Donc je pense que cette motion il faut la soutenir parce qu'elle tombe à pic, on ne peut plus continuer à vendre et à brader ce qui appartient à la population française. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« Donc sur cette motion, alors juste avant vous ne l'avez pas annoncé mais j'avais déposé une question orale, elle sera discuté en fin de séance ? »

Monsieur le Maire :

« Evidemment, restons sur le sujet. »

Monsieur SABOURET :

« D'accord, comme elle n'avait pas été annoncée, je voulais savoir si elle avait bien été reçue. Alors sur cette motion donc moi je m'associe pleinement à ce qui vient d'être dit sur l'opposition à la privatisation d'ADP. Je pense qu'effectivement la privatisation d'un monopole naturel comme ADP est lourd de risques et notamment lourd de risques pour nous, pour les salariés et puis aussi lourd de risques pour le pays. Alors les aéroports régionaux, beaucoup ont été privatisés mais n'ont pas la même fonction stratégique et ce serait curieux d'ailleurs qu'on fasse ce choix là en France alors que

par exemple un pays qui est très libéral, ce sont les Etats-Unis, n'ont pas privatisé leurs aéroports à part je crois la Guardia à New York mais ce n'est pas le plus gros aéroport de New York. Tous les autres aéroports : Atlanta, JFK enfin tous les aéroports un peu importants Seattle, Denver, ils sont tous sous propriété publique, souvent des collectivités d'ailleurs, enfin des Etats, donc je pense que ce serait vraiment à rebours de ce qui se fait partout ailleurs et ce serait extrêmement dangereux. Donc je soutiens pleinement cette motion qui rejoint d'ailleurs une initiative que j'avais prise il y a quelques jours en lançant sur Internet une pétition contre la privatisation d'ADP et je pense que toutes les initiatives qui vont dans ce sens pour dire non, on n'est pas d'accord avec cette orientation, permettront de peser sur la décision finale puisque si la décision n'est pas prise et bien nous avons encore la possibilité de peser sur la décision.

Je terminerai juste puisqu'on en est au stade des motions pour demander, je n'ai pas eu le temps de le faire tout à l'heure en début de séance, mais est-ce qu'on pourrait aussi avoir un débat ou un petit point d'actualité sur la question des rythmes scolaires au Conseil municipal, parce qu'il y a eu pas mal d'événements sur la question des rythmes scolaires ces derniers temps ; est-ce que vous pourriez ouvrir un temps de discussion au sein de la séance d'aujourd'hui sur la question ? »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Merci Monsieur le Maire. Je crois que cette motion est importante. Moi quand j'ai entendu parler de la privatisation d'Aéroport de Paris j'ai tout de suite pensé aux autoroutes et je ne savais pas que la pétition s'appelait... justement faisait référence aux autoroutes parce que l'Etat il y a quelques années a privatisé les autoroutes au profit de plusieurs sociétés concessionnaires. On voit qu'avec le temps les sociétés se sont regroupées et il y a des grosses sociétés aujourd'hui qui font d'énormes profits, des profits qui sont redistribués aux actionnaires et quand on sait que l'Etat recherche en permanence à combler son déficit et bien cet argent aurait été bien plus profitable dans les caisses de l'Etat que dans les poches des actionnaires.

Cette motion me semble importante parce que nous sommes directement impactés par les conséquences de cette privatisation. Il y a une logique capitaliste du Gouvernement et comme le dit la motion, à partir du moment où il y aura des actionnaires on va demander de la rentabilité, donc la société ADP demandera à ce que la taxe sur les nuisances, pour améliorer l'insonorisation des riverains, soit en baisse parce qu'ils vont pleurer tout le temps donc on va la baisser. Il y aura une logique de développement, la motion parle du T4 c'est évident que les actionnaires vont vouloir gagner encore plus d'argent et plus d'argent, donc on va avoir de plus en plus de nuisances. Et puis aussi un aspect que je connais par ma profession qui est peut-être moins connu, c'est que les concessionnaires qui sont dans les aéroports vont aussi avoir une pression beaucoup plus importante, donc ça va se traduire par des augmentations de prix dans les aéroports pour les passagers, et puis aussi des restrictions sur l'emploi parce que les sociétés concessionnaires vont devoir faire des économies parce qu'elles devront donner plus à la société qui gère l'aéroport.

Moi ce qui me choque c'est que même aux Etats-Unis les aéroports sont publics et nous on va passer dans le privé, c'est vraiment une ineptie ! Et puis la dernière remarque que je voulais faire : hier il y avait des manifestants contre l'urbanisation du Triangle de Gonesse parce que soit disant on participe au réchauffement climatique et la lutte contre le réchauffement climatique est empêchée par le Triangle de Gonesse, et ces manifestants je ne les vois pas manifester pour empêcher justement qu'il y ait 900 000 mouvements aériens, parce que quand il y aura 900 000 mouvements aériens, le réchauffement climatique, la pollution, là on va en prendre plein les oreilles, plein les narines et les sois vont regorger aussi de polluants.

Donc on aimerait bien voir aussi ces opposants manifester contre l'accroissement de l'aéroport. »

Monsieur le Maire :

« Madame Moustachir. »

Madame MOUSTACHIR :

« Merci. Bien évidemment je suis pour cette motion, ça veut dire que je suis contre la privatisation d'Aéroport de Paris. Tout d'abord pour la raison de l'emploi parce qu'on voit que les 90 000 emplois de l'aéroport profitent peu à nos habitants malgré notre travail régulier avec Aéroport de Paris et malgré l'engagement d'ADP sur tout ce qui est formation et emploi par l'intermédiaire du fonds de dotation ADIFE dans lequel nous siégeons et puis aussi par le soutien du GIP EMPLOI de Roissy. Malgré tout cela les résultats ne sont pas ceux que nous attendons concernant l'emploi.

Deuxièmement c'est tout ce qui concerne les réductions des coûts parce que pour faire plus de profits Aéroport de Paris une fois privatisé va réduire les coûts ; ça veut dire réduire d'abord les effectifs, donc on va se retrouver avec un taux de chômage plus élevé, réduire les travaux et tout ce qui est

entretien des infrastructures routières et puis réduire aussi les aides aux riverains, parce que malheureusement nous subissons en tant que riverains des nuisances aériennes et même aussi, nous constatons sur les toitures et les terrasses de nos maisons régulièrement des tâches noires dues au kérosène certainement. Donc bien que nous travaillons avec ADP nous n'avons pas les résultats que nous attendons ; donc une fois privatisé, je ne pense qu'on aura plus de résultats mais au contraire il faut vraiment s'inquiéter de cette privatisation. Donc je suis contre cette privatisation. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Pigot. »

Monsieur PIGOT :

« Actuellement l'Etat est le principal actionnaire de cette entreprise publique avec 50,6% des parts. Il faut savoir que vendre au privé rapporterait à l'Etat environ 8 Milliards d'euros et comme le disait Christian Cauro dont je partage l'essentiel de son intervention, c'est bien sûr tous les bénéfices et les profits pour les actionnaires. Cette privatisation entraînerait beaucoup de problèmes ; d'abord ADP étant en situation de monopole sur les aéroports de la Région Ile de France un rachat par une société privée pourrait fortement augmenter les prix et réduire la qualité des services au détriment de ses clients notamment Air France. Dans un contexte national international de lutte contre le terrorisme, je ferai observer aussi qu'il apparait plus compliqué de garantir la sécurité en particulier la gestion des frontières en confiant ces missions à des entreprises privées. La privatisation de l'aéroport de Toulouse s'avère être un gouffre financier pour la Nation, une erreur stratégique tant les appétits financiers sont à l'opposé d'une logique de service public répondant à l'intérêt général.

De plus, compte tenu du nombre d'emplois générés par ces aéroports, une privatisation aurait très certainement des répercussions négatives sur la nature des emplois et des conditions de travail des salariés. Cette privatisation servira directement les intérêts des grands groupes capitalistes qui vont accroître leurs bénéfices au profit d'actionnaires privés qui en demanderont toujours plus mais jamais pour l'intérêt de la Nation, jamais pour l'intérêt des usagers, jamais pour l'intérêt des riverains. Il est possible de libérer les services publics du poids écrasant des marchés financiers en s'attaquant au cœur de la construction Européenne, la Banque Centrale Européenne et l'usage qu'elle fait de son pouvoir de création monétaire. D'autre part nous nous opposons, nous les Communistes, à toute privatisation du groupe ADP en raison des risques que celle-ci fait peser sur le cadre de vie, la santé et la sécurité des riverains, parce qu'elle signifie un abandon de la souveraineté nationale.

Nous sommes d'autre part inquiets quant au projet de construction du nouveau terminal qui va entraîner une augmentation énorme du trafic aérien qui passerait de 70 millions à 100 millions de passagers par an. Et nous considérons qu'au lieu d'accroître encore les capacités et l'étendue de l'aéroport de Roissy, on le dit et on le réaffirme comme on l'a déjà évoqué il y a 15-20 ans, l'urgence est de construire un troisième aéroport plus loin de Paris, plus loin de sa banlieue. Parce que depuis les années 70 que l'aéroport est construit on nous dit oui il ne fallait pas habiter là, mais excusez-nous les natifs de Gonesse le savent bien, Gonesse existait avant la construction de l'aéroport et on a construit cet aéroport à 3 kilomètres des populations les plus proches et ça, c'est un véritable scandale. »

Monsieur le Maire :

« Et bien merci. Monsieur Haroutiounian. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui. Je suis également favorable à cette motion et je suis contre le désengagement de l'Etat actionnaire majoritaire du groupe Aéroports de Paris et je parle bien de désengagement de l'Etat et non de la privatisation parce que pour moi la privatisation date déjà de 2005 et mise en place, en vigueur en 2006 de mémoire, parce que déjà à l'époque en tant que citoyen j'étais contre et en tant que salarié d'Aéroports de Paris également, et aussi en tant que représentant du personnel puisque j'étais à l'époque élu au Conseil d'administration, enfin au Comité d'entreprise plus exactement dans l'entreprise. Donc pour moi c'est plus un désengagement de l'Etat actionnaire majoritaire qu'une privatisation qui a déjà été mise en place par le passé.

Concernant l'introduction de cette motion où vous faites état, au sein de la motion au tout début dans le premier paragraphe sur la gestion des aéroports de Paris, vous faites état de Roissy et d'Orly mais Aéroports de Paris c'est bien plus que Roissy et Orly, ce sont 10 aérodromes, un hélicoptère et 3 aéroports, donc c'est bien plus grand que cela. Et concernant la grande partie de votre motion vous faites état de votre crainte concernant le trafic quant au désengagement de l'Etat ou la privatisation que vous mettez en avant, je tiens juste à vous rappeler que depuis que l'aéroport de Roissy a été créé et inauguré en 1974, l'aéroport et l'entreprise n'a fait que s'agrandir et s'accroître et le trafic avec. Donc ce n'est pas la privatisation qui va arrêter et encore moins le désengagement de l'Etat en tant

qu'actionnaire majoritaire. L'entreprise est en perpétuel croissance, le trafic également et la plateforme aussi et l'entreprise essaie de s'aligner aux autres aéroports internationaux. Donc ça ne va pas s'arrêter là et je ne pense pas que le désengagement de l'Etat et encore moins une privatisation de l'entreprise va arrêter le trafic. »

Monsieur le Maire :

« Bien évidemment. Alors je pense qu'un consensus apparait très large, est-ce qu'il y a d'autres expressions. »

Monsieur OUCHIKH :

« Une question pour ma part, est-ce qu'il y a d'autres initiatives de ce type prises ailleurs qu'à Gonesse, j'imagine que vous êtes de temps en temps... »

Monsieur le Maire :

« Non, ce n'est pas coordonné dans le cadre d'un mouvement national mais j'imagine que oui. De toute façon je rappelle que quand j'indiquais les prises de position... parce que l'ancien Président d'Air France, moi j'avais lu une libre opinion dans un journal, dans le Monde d'ailleurs, il y a de cela quelques semaines. Mais j'observe que sur le plan politique les présidents des Conseils départementaux d'Ile de France et la Présidente de la Région ont signé un communiqué commun, donc il y a des Républicains, il y a un Président Communiste, il y a un Président Socialiste en Ile de France, donc c'est quand même déjà un consensus politique important et ils l'ont fait dans une approche territoriale en leur qualité de présidents de Conseils départementaux.

Donc moi je souhaiterais au-delà de cette prise de position, qu'effectivement les convergences se poursuivent parce que la question c'est bien de s'opposer à cette privatisation, mais je suis d'accord avec Monsieur Haroutiounian, elle a été engagée en 2005 par le Gouvernement de Jacques Chirac et Monsieur Raffarin à l'époque, pour être intervenu en tant que Député de l'opposition à ce moment-là ; c'est vrai qu'on pourrait me dire qu'après il y a eu d'autres quinquennats mais bon les choses n'ont pas été remises en cause.... J'entends bien...

Mais je veux dire qu'il serait utile qu'au-delà de ces prises de position, tout le monde et notamment les élus se posent les questions sur comment on peut concevoir le développement du transport aérien en France ? Comment on peut concevoir le développement des aéroports français ? Et au bout du compte, comment on peut enfin essayer de concevoir cela dans une approche développement durable, c'est-à-dire une approche équilibrée qui n'oppose pas le transport aérien à l'environnement certes mais incontestablement même si les avions font moins de bruit qu'à l'époque de la caravelle, c'est une grande évidence, il y a beaucoup plus de trafic qu'à ce moment-là, que dans les années 60 et qu'un aéroport enfin plutôt des avions, font toujours du bruit, il y a même aussi la pollution atmosphérique au moment où la France est même dans le collimateur de l'Europe sur la pollution atmosphérique, les avions y contribuent.

Donc nous devons regarder tout cela dans une approche développement durable et c'est la raison pour laquelle je défends l'idée d'un schéma national mais je défends aussi l'idée qu'au niveau de chacune des plateformes, il y ait un contrat de développement durable au niveau de chacune des plateformes, de chacun des aéroports pour que, de façon contractuelle, on regarde les objectifs économiques, les objectifs en termes d'évolution de trafic mais aussi les objectifs qu'il faut atteindre en matière environnementale de réduction des nuisances, de maîtrise des nuisances, la question de l'impact sanitaire, c'est un vrai sujet et qui est le sujet vraiment de demain. C'est déjà le sujet d'aujourd'hui mais vous verrez que ce sera un sujet encore plus important, plus prégnant demain. J'ai évoqué la publication prochaine des études épidémiologiques ; en France il n'y avait pas encore d'études épidémiologiques, il y en a dans les pays voisins donc on connaît déjà les résultats de ce que peut être l'impact sanitaire d'un aéroport puisqu'on a les études dans les pays proches ; nous le verrons donc pour la France, ce sera un sujet de débat public forcément, à un moment ou à un autre à partir de l'automne. Donc il faut qu'il y ait une prise de conscience et je crois qu'il faut que tous les élus... je pense que privatiser à 100% cette fois-ci c'est véritablement au-delà, y compris des risques pour la compagnie nationale, au-delà des risques par rapport à la richesse foncière et au patrimoine foncier à Roissy, de ce que pourra en faire un acteur privé essentiellement soucieux de la rentabilité, c'est aussi la question de l'environnement et de la santé des habitants des territoires aéroportuaires qui est une question.

Moi je suis tout disposé et je peux dire que dans le réseau que je préside au niveau national, Ville et Aéroports, il y a des élus de toutes tendances et nous nous posons les mêmes questions ; évidemment nous avons pris position contre la privatisation mais nous nous posons les mêmes questions et il serait temps que nous ayons un vrai débat national sur le sujet.

Donc je vous propose de délibérer plus modestement sur la prise de position du Conseil municipal de Gonesse.»

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire puis de Monsieur TOUIL

ENTEND une communication relative à la candidature de la Ville retenue par l'Etat pour l'opération Cœur de ville.

Monsieur le Maire :

« Je voulais très rapidement, parce que ce sera un sujet qui viendra évidemment régulièrement désormais, mais pendant quelques années, évoquer la question de l'opération Cœur de ville. Nous avons été retenus par l'Etat parmi 222 villes, donc nous sommes dans les 222 villes et il y en a 221 autres et pas plus, qui ont été choisies pour participer au dispositif Cœur de Ville. C'est quoi le dispositif Cœur de Ville conçu par le Gouvernement ? Il concerne les centres villes c'est-à-dire par exemple le centre-ville de Gonesse. Nous sommes très satisfaits d'avoir été choisis bien évidemment, le Gouvernement affiche 5 Milliards d'euros à dépenser pour ces 222 villes d'ici 2022. J'ai fait le calcul ça fait 22,5 Millions d'euros par ville, alors c'est évidemment une moyenne. Nous avons installé avec le sous-Préfet la semaine dernière le Comité de projet de l'opération avec les services de l'Etat en particulier et les acteurs et je dirais les financeurs de l'opération. Les financeurs de l'opération c'est l'Etat lui-même, c'est ensuite Action logement, là on est dans le domaine du logement, c'est le FISAC qui est un organisme d'Etat qui évidemment a vocation à aider des projets concernant le commerce, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations et c'est l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ; ce sont les principaux financeurs. Mais c'est quoi la philosophie de l'opération ? C'est d'aider les centres villes qui sont très volontaires et nous avons été choisis précisément parce que nous avons déjà réalisé des actions, elles sont visibles ces actions tant en réhabilitation en aidant les propriétaires bailleurs ou occupants à réhabiliter le bâti ancien, que les opérations de renouvellement urbain, nous en avons dans le centre-ville de très visibles ; on démolit, on reconstruit, que des actions sur le commerce, que des actions sur les équipements publics comme le stationnement mais les équipements publics aussi culturels, sportifs et c'est les centres villes de beaucoup de nos villes, et pas uniquement en banlieue, vous connaissez tous des centres villes en région qui ont des difficultés sur le petit commerce ; je ne parle pas de la grande distribution qui ont des difficultés avec des phénomènes de dépérissement, de dégradation, d'appauvrissement social aussi des centres villes et donc l'objectif c'est comment on redynamise, comment on revivifie les centres villes.

Donc en s'appuyant sur des projets qui doivent être définis, l'objectif c'est de signer d'ici la fin septembre, c'est le Gouvernement qui l'annonce et nous, nous sommes prêts à Gonesse à signer avec l'Etat une convention dès la fin du mois de septembre. Nous travaillons d'arrache-pied, tout un dispositif va être mis en place mais nos projets, en dehors de ce que j'évoquais, de ce qui est visible, il y a d'autres actions qui soit commencent actuellement donc ça évidemment on ne peut plus les financer avec le dispositif, ou qui vont commencer et là il y a des besoins de financement. Donc nous escomptons, puisque nous avons été désignés, obtenir des moyens supplémentaires nous permettant d'aller plus fort, plus vite, plus loin et évidemment plus rapidement dans la mise en œuvre des actions sur lesquelles nous réfléchissons depuis longtemps et sur toutes les thématiques que j'ai citées : le bâti ancien, le renouvellement urbain, le petit commerce, les espaces publics, les équipements publics du centre-ville selon un périmètre qui reste à préciser mais nous avons proposé un périmètre assez large, le centre-ville, dans une extension jusque par exemple le centre commercial de la Madeleine. On ne peut pas aller par contre jusqu'au Marronniers, jusqu'à la Fauconnière parce que là franchement ce ne serait plus tout à fait le centre-ville, mais ces quartiers bénéficient de la Politique de la Ville.

Donc il est évident que nous reviendrons là-dessus et évidemment dans le cadre de délibérations ; ce soir c'est une petite communication.

J'ai oublié le patrimoine qui bien évidemment fait partie des actions et on pourrait mieux financer des actions concernant le patrimoine et c'est important évidemment également. Monsieur Sabouret. »

Monsieur SABOURET :

« J'imagine que le dossier sur lequel on devra se prononcer ce sera le dossier du mois de juin ou du mois de septembre puisque vous visez une signature de convention en septembre ? Parce que là vous nous avez donné des informations, pour tout vous dire je n'ai pas noté le montant global de l'enveloppe Cœur de Ville et éventuellement les montants qui pourraient finalement revenir vers nous, donc j'espère qu'on aura une information un peu plus complète sur ce que ça peut représenter comme engagement financier. J'ajoute une chose sur l'approche parce que vous citez dans votre présentation la question des villes moyennes ou des petites villes de province qui ont des difficultés avec leurs cœurs commerciaux ; c'est vrai que nous constatons dans un certain nombre de villes des commerces qui ferment, des commerces à vendre mais je crois que la problématique des petites villes de province qui ont de la population qui baisse, qui sont dans des zones d'activité peu dynamiques, je prends par exemple le cas de l'Est de la France qui a une démographie aujourd'hui négative, c'est une situation

quand même assez différente de la situation de Gonesse qui est quand même dans une région qui malgré un certain nombre d'inconvénients, on parlait tout à l'heure des nuisances sonores, on peut parler de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile, malgré tout c'est une zone d'emploi, donc c'est une zone où il y a une demande et c'est assez compliqué de faire une comparaison entre les petites communes de province qui parfois d'ailleurs comptent 2 à 3 000 habitants mais ont encore une quinzaine ou une vingtaine de commerces et puis nous on a 25 000 habitants et on a du mal à maintenir les commerces dans le centre-ville parce qu'il y a aussi des modes d'achat qui sont différents, on a parfois les centres commerciaux qui font concurrence clairement, il y a aussi un mouvement de retour aux petits commerces qui commence à s'amorcer ; on le voit, donc peut-être que ça redonnera une vie nouvelle, une dynamique nouvelle aux cœurs de ville mais c'est extrêmement compliqué. Donc je pense qu'il faudra qu'on ait le bon diagnostic pour ne pas faire d'erreur avec les financements qui seront alloués mais en tout cas encore une fois moi j'e n'ai pas noté exactement les montants dont on pourrait bénéficier, est-ce que vous pourriez nous donner peut-être des éléments écrits là-dessus, ultérieurement à l'issue de cette séance. »

Monsieur le Maire :

« Je ne connais pas moi-même les montants puisque ça ne va pas fonctionner comme cela. Je disais 5 Milliards d'euros au niveau national, je divise par 222 communes, vous faites le calcul, jusqu'en 2022 et non pas par an, on divise par 222, chacun peut faire le calcul mais ce n'est pas comme cela que ça va fonctionner. C'est par axe et par action, donc nous préparons nos fiches action et chaque fiche action correspondra à un projet avec forcément un montant global et un plan de financement proposé, discuté avec chacun des partenaires financeurs que j'ai énumérés tout à l'heure et il n'est pas dit que pour chacune de nos fiches action il y aura des moyens financiers ; je le souhaiterais bien évidemment mais c'est la convention qui va préciser les modalités. Cette convention vous pouvez chacun regarder sur le dossier Cœur de ville national qui existe sur le site du Gouvernement, il y a une convention type, donc nous travaillons à signer une convention d'ici septembre 2018. Nous allons travailler au mois de juin avec les services de l'Etat qui ont mobilisé une personne essentiellement qui est à la Direction des Territoires en charge de l'opération Cœur de ville et je précise que pour le Département du Val d'Oise il n'y a que deux villes, Gonesse et Persan et Beaumont qui sont liées comme leur gare pour ne former qu'une seule entité ; ce n'est pas beaucoup mais ce sont deux dans le Val d'Oise. Donc il y a une personne dédiée qui est notre référent sur l'opération Cœur de ville au niveau de la Direction des Territoires. Je précise enfin que nous aurons à délibérer à la fin du mois de juin, ce n'est pas spécifiquement sur l'opération Cœur de ville mais ça va la rejoindre, sur la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France qui est prête maintenant, qui va être acceptée par le Conseil d'administration de cet établissement public à la fin du mois de juin et nous délibérerons nous également à la fin du mois de juin ; elle va déterminer un certain nombre d'ilots en centre-ville essentiellement et aussi aux Marronniers mais surtout le centre-ville où nous pourrions concevoir des opérations de renouvellement urbain, mais cela va s'inscrire globalement ensuite dans l'opération Cœur de ville ; ce sera le premier acte on va dire concret de l'opération Cœur de ville. Pour cette délibération que je vous annonce pour le mois de juin, les accords sont finalisés avec l'Etablissement Foncier Public d'Ile de France. Alors Monsieur Touil voulait s'exprimer. »

Monsieur TOUIL :

« Merci Monsieur le Maire. Oui pour répondre sur les 222 villes qui ont été choisies Gonesse avait déjà commencé à travailler depuis plusieurs années sur des projets de commerces de proximité et dans le centre-ville, et c'est pour cela que Gonesse a été sélectionnée. Les 5 Milliards sur 5 ans c'est l'enveloppe qui est annoncée, maintenant on ne sait pas exactement combien chaque commune aura, que ce soit une ville de 26 000 habitants ou une ville de 30 000 ou 50 000 habitants. Pour l'instant il y a un Comité de pilotage qui a été créé ; vous avez oublié de dire que mercredi le Président Renaud de Roissy Pays de France était parmi nous puisque la Communauté d'Agglomération est aussi partie prenante ; donc ce sont les balbutiements, c'est le départ, on a l'avantage d'être un peu en avance, d'avoir des projets, de gros projets, sur l'ensemble du centre on a mis un périmètre, le Maire l'a rappelé ; le patrimoine également, il n'y a pas que le commerce, il y a l'habitat, le patrimoine, le patrimoine ancien. Donc on va essayer de construire correctement les dossiers de façon à voir ce qui sera sélectionné et ce que nous pourrions obtenir. Merci. »

Monsieur le Maire :

« Merci d'avoir apporté ces précisions utiles. Alors Madame Caumont ensuite Monsieur Abchar. »

Madame CAUMONT :

« Merci Monsieur le Maire. Ce qu'il faut se mettre dans la tête c'est que c'est Cœur de ville qui est venu vers nous. Pourquoi Cœur de ville est venu vers nous ? C'est parce que justement contrairement à ce que disent certains le travail a été fait depuis quelques années sur la dynamisation du centre-ville

et donc ça c'est une aubaine pour nous, c'est une fierté et on peut faire de l'autosatisfaction parce qu'on n'a pas à rougir de ce qu'on a fait. »

Monsieur le Maire :

« Merci, absolument. »

Monsieur ABCHAR :

« Merci Monsieur le Maire. Je vais être bref, je confirme ce que vient de dire ma collègue Malika, c'est que si Gonesse a été retenue, je rappelle qu'il n'y a que deux villes du Val d'Oise qui ont été retenues dont Gonesse, ça rentre dans cette dynamique de la Ville et en même temps ça confirme le contrat que la majorité a passé avec les Gonessiens dans leur intérêt et que tous les élus qui sont soucieux de l'intérêt général et de l'intérêt des Gonessiens parlent de nous au lieu d'eux et je profite de cette occasion pour rendre un hommage parce que si la candidature de Gonesse a été retenue c'est parce qu'il y a un travail qui a été fait, c'est-à-dire je pense de la partie technique et de la partie minutieuse qui a été faite par le personnel communal à qui je veux rendre un grand hommage et c'est grâce à ce dossier bien entendu. Et on a encore du travail, on a encore du pain sur la planche si on veut vraiment voir l'intérêt des Gonessiens et pas l'ambition personnelle. »

Monsieur le Maire :

« Merci. Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Oui moi j'approuverai ce rapport parce qu'il est toujours bon d'avoir un dispositif qui nous permet d'obtenir des dotations financières et dans une période de disette budgétaire tout concours financier est le bienvenu c'est évident. Simplement je souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur une certaine forme de schizophrénie qui consiste à appeler de ses vœux des concours financiers y compris avec ce nouveau dispositif mis en place qui s'appelle Cœur de ville et en même temps, pour reprendre la formule consacrée, favoriser l'implantation d'un centre commercial qui s'appelle EuropaCity. Pardon de revenir sur cette question-là mais on parle de financements structurants, je parle aussi d'implantation structurante qui va fatalement, qu'on le veuille ou non, porter atteinte au tissu des petits commerces on le sait bien et toutes les études qui ont été faites bien au-delà d'EuropaCity, je fais allusion aux études qui portent sur le phénomène de dévitalisation des centres urbains, ont comme clé d'explication, comme motif d'explication, comme ressort d'explication, l'expansion des centres commerciaux qui se multiplient aux pourtours des villes. Donc nous allons avoir avec ce centre commercial, s'il doit voir le jour, un lieu qui va évidemment faire concurrence Monsieur le Maire à notre tissu associatif, et donc je souhaitais très simplement bien sûr apporter mon appui à ce concours financier mais aussi attirer votre attention collective sur cette forme de schizophrénie. »

Monsieur le Maire :

« Je ne suis pas sûr qu'on soit atteint de schizophrénie, en tout cas nous ne sommes pas tout à fait schizophrènes parce que d'abord je pense que je maintiens le cap sur le plan politique je n'ai pas beaucoup varié ; la schizophrénie c'est un certain déséquilibre qui affecte certains qui changent beaucoup d'avis, de position, qui varient beaucoup et sur le plan politique la schizophrénie politique effectivement est une maladie très partagée en ce moment mais je ne m'en sens pas atteint personnellement. Et on peut toujours avec les caricatures habituelles... mais je ne pense pas que caricaturer ce soit dire la vérité, et là-dessus je ne ferai pas plus de commentaires parce que ce n'est pas tout à fait le sujet. Là nous parlons du centre-ville et du Cœur de ville. Alors il y avait Monsieur Jaurrey.»

Monsieur JAURREY :

« Oui nous menons depuis pas mal d'années dans cette ville comme d'autres le mènent ailleurs, un combat difficile : préserver les cœurs de ville, faire en sorte que, y compris dans ces villes de banlieue, il demeure des commerces traditionnels, qu'on ait des cœurs de ville animés ; c'est un combat difficile il faut le reconnaître et nous voyons pas mal de villes et Gonesse en fait partie aussi, qui ont du mal à résister à ce délaissement des cœurs de ville qui porte un préjudice considérable. Donc nous avons mené des épreuves difficiles de restructuration urbaine, d'actions pour recadrer le commerce, pour faire en sorte que cœur de ville soit attractif et aujourd'hui nous avons une étape supplémentaire et il est évident que la reconnaissance de Gonesse dans cette action c'est un atout. Moi je n'oppose pas, Monsieur Ouchikh, l'action que nous menons sur le centre-ville et le cœur de ville de Gonesse à l'implantation d'EuropaCity qui est, je reprendrai la formule de Monsieur Sueur en conférence de presse dimanche, qui disait il faut de l'attractivité, et je pense que le fait de l'implantation d'EuropaCity dans le Triangle de Gonesse va être un atout, une impulsion pour rendre attractifs nos villes et ce

territoire. C'est en plus de l'emploi, c'est en plus un atout culturel, sportif, enfin pas mal d'atouts qui vont permettre de créer une dynamique dans ce territoire. Moi je me félicite à la fois de l'action qui est menée sur le cœur de ville et de l'action que j'espère couronnée de succès, que nous menons aujourd'hui par rapport au Triangle de Gonesse, avec la seule gare du Val d'Oise du métro à Gonesse. »

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole nous passons au point suivant ? Alors Monsieur Haroutiounian.»

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Très rapidement juste pour dire tout simplement que nous sommes bien sûr favorables à toute mesure et tout projet qui va dans le sens de l'intérêt général des habitants et de la Ville et surtout du développement économique et des commerces et du maintien des commerces. Sachant que ça fait des années pour ne pas dire des décennies que le centre-ville souffre et que les commerces ferment et qu'on a du mal à garder une activité commerciale dans le centre-ville. Tout ce que nous attendons c'est bien sûr plus d'éléments par rapport à ce projet et ce dossier ainsi que le volet financier. »

Monsieur le Maire :

« Très bien merci. Donc c'était une communication, il n'y a donc pas de délibération. Monsieur Touil un dernier mot. »

Monsieur TOUIL :

« Moi je voudrais juste répondre à Monsieur Ouchikh. Alors il y a quand même quelque chose qui me scandalise dans vos propos. J'ai été élu en 2014, on a commencé à aller chercher pour les commerces du centre, une fleuriste, un cordonnier que nous n'avions plus sur Gonesse depuis des années, j'essaie de contacter la Chambre d'agriculture pour travailler avec des commerçants, du commerce local mais la Chambre d'agriculture à cause du projet Triangle c'est un blocus. La fédération nationale des marchés, j'ai essayé de voir si on pouvait refaire un marché, c'est exactement pareil ils ne veulent pas. Moi je veux bien entendre que le Triangle de Gonesse va tuer le commerce mais le Triangle de Gonesse n'existe pas encore il est sur le papier et ce n'est pas nous qui tuons le commerce, le commerce on essaie de l'améliorer, moi j'ai plein de demandes de personnes qui veulent s'installer à Gonesse mais on n'a pas de locaux et ils veulent essayer d'avoir des loyers à des prix intéressants, ce que nous faisons à Gonesse et c'est pour cela que nous avons une attractivité commerciale. Mais il faut arrêter de dire que le commerce est tué par EuropaCity ou le Triangle, ils n'existent pas encore et nous, nous n'allons pas attendre et nous continuons à installer. C'est pour cela que nous vous avons fait des propositions qui ont été acceptées par le dernier Conseil municipal pour aider les commerçants. L'action Cœur de ville va permettre également, je l'espère, de pouvoir rénover des locaux et pouvoir y mettre à la fois des commerces et autres mais arrêtons de dire que nous tuons le commerce, il n'y a pas beaucoup de villes dans le secteur qui ont créé des commerces nouveaux, après on peut s'entendre sur le mot commerces, moi je peux avoir l'avenue Pierre Sénard dans la rue de Paris si c'est ce que l'on veut et bien ce sera sans moi. »

Monsieur le Maire :

« Voilà qui est clair. Je pense qu'il faut savoir arrêter ce qui n'est pas encore un débat. »

Monsieur OUCHIKH :

« Monsieur le Maire, simplement pour répondre à Monsieur Touil... non, mais je ne mets pas une pièce dans le juke-box... »

Monsieur le Maire :

« Ça ressemble un petit peu. »

Monsieur OUCHIKH :

« Simplement nous avons une divergence de fond, je la pose et je l'expose, je ne vais pas plus loin. Vous disiez Monsieur Touil que vous menez une action vertueuse en direction du commerce, personne ne le méconnaît, je le reconnais moi-même, que la municipalité fasse des efforts aujourd'hui pour essayer de tirer vers le haut le commerce dans notre commune je le reconnais, mais permettez-moi de considérer que le projet EuropaCity s'il devait advenir viendrait à contre-courant de cet effort. »

Monsieur PIGOT :

« Mais pour le moment il n'est pas encore là EuropaCity. »

Monsieur le Maire :

« Mais même... moi je ne le pense pas... On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable. Ecoutez, on ne va pas maintenant réengager un débat sur EuropaCity s'il vous plait. Je vous propose que nous avançons sur les points qui suivent. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur le Maire

PROCEDE à des désignations modificatives au sein des Commissions municipales, de différentes instances règlementaires et divers organismes de la Ville suite à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal.

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Juste une précision, nous nous abstenons. Comme toujours nous ne prenons pas position sur les affaires internes du groupe de la majorité. »

Groupe Socialiste et apparentés : 20 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Groupe Agir pour Gonesse : 3 Abstentions

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Pour

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

FIXE le nombre de sièges au Comité Technique.

Sans observations sur cette question, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE l'acquisition des murs d'une future crèche située avenue Raymond Rambert au promoteur Demathieu Bard Immobilier.

Monsieur le Maire :

« Nous pouvons préciser évidemment. Madame Maillard a indiqué qu'actuellement nous avons près de 200 places pas tout à fait de crèche, que ce projet va créer 45 places supplémentaires. Parce que là nous avons parlé en mètres carré dans le rapport mais ce sont 45 berceaux supplémentaires qui vont s'ajouter aux 193 exactement, que nous avons. Qui souhaite intervenir sur cette question ? »

En l'absence d'interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Nous avons cette fois-ci l'unanimité que nous n'avons pas la dernière fois sur ce même sujet. Nous progressons donc. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE la mise en place d'un espace de vie sociale dans le centre-ville pour le 4^{ème} centre socioculturel.

Monsieur le Maire :

« Merci Madame Caumont. Donc sur ce sujet important pour le quartier du centre-ville y-a-t-il des questions. Monsieur Sabouret et Monsieur Ouchikh ensuite. »

Monsieur SABOURET :

« Moi j'ai une petite interrogation alors pas forcément sur le sens de la délibération d'aujourd'hui puisqu'il s'agit de demander à la CAF de prendre en charge une partie des coûts qu'on a déjà engagés pour la préfiguration du centre socioculturel du centre-ville. Moi les deux questions que j'ai à poser ce sont des questions purement financières, c'est-à-dire qu'aujourd'hui combien coûte la préfiguration du centre socioculturel du centre-ville ? C'est-à-dire en brut, ce qu'on dépense aujourd'hui pour ce projet ou ces actions-là, ce n'est pas un projet... ça c'est la première question en brut. En net, une fois que la CAF aura pris en charge, dans le rapport il est indiqué que ça peut aller jusqu'à 22 000 euros mais comme je n'ai pas le coût brut je ne suis pas capable de calculer le coût net évidemment.

Et puis deuxième question financière, est-ce qu'on a une idée de ce que ça coûterait à la fois en investissement et aussi en fonctionnement de monter un projet de centre socioculturel du centre-ville similaire à ce qui existe sur les autres quartiers. Parce que ce n'est pas tout à fait neutre financièrement, c'est une opération qui nécessite de construire, qui nécessite ensuite de faire tourner une structure, donc est-ce qu'on a une indication, est-ce qu'aujourd'hui il est prématuré d'avoir un chiffrage de ce projet ? »

Madame CAUMONT :

« Vous vous rappelez que c'est une promesse de la campagne 2014-2020. On est parti sur un constat réel : auparavant le centre socioculturel Louis Aragon faisait guise de centre socioculturel éclaté sauf qu'on a redynamisé les quartiers, ce qui a ramené des familles avec des enfants et les besoins ont augmenté. Donc sur ce que nous sommes en train de faire là ça ne coûte pratiquement rien puisque les centres socioculturels travaillent ensemble sur des actions et on est dans la transversalité, comme on l'est depuis 2014, donc chacun prend un peu sa part pour dynamiser ce projet. Après on va travailler sur le véritable centre socioculturel et donc vous allez avoir tous les éléments qu'on aura fait, il y a un Comité de pilotage qui va se mettre en place pour travailler justement sur toutes les modalités. Actuellement on n'a pas encore estimé concrètement ce que ça va nous coûter le 4^{ème} centre socioculturel mais c'est le travail qu'on va faire avec tous les partenaires qui va nous indiquer la somme exacte. »

Monsieur le Maire :

« Dans la préfiguration cette fois-ci on engage le partenariat réellement avec la CAF, il ne l'avait pas été jusqu'à maintenant, il l'est dans le cadre de trois centres sociaux existants bien évidemment et Madame Caumont l'a bien expliqué. Là nous créons le nouveau dispositif à la Caisse d'Allocations Familiales qui s'appelle l'espace social... »

Madame CAUMONT :

« Qui est totalement d'accord. »

Monsieur le Maire :

« ...qui est d'un niveau inférieur, qui n'est pas encore tout à fait un centre socioculturel mais finalement on a estimé que pour poursuivre la phase de préfiguration, ce dispositif était adapté et permet cette fois-ci d'avoir des recettes. En termes de dépenses, il y a l'équivalent d'un poste qui chargé représente une dépense annuelle de 30 000 euros, le reste est dans le cadre du budget des centres socioculturels. Les lieux sont éclatés avec un siège, on va dire, qui a été aménagé, qui a été réalisé en reprenant les locaux du CLVA à l'école maternelle Maurice Genevoix. »

Madame CAUMONT :

« Qu'on a aménagé dans le mandat dernier donc il n'y a pas eu de nouvelles dépenses sur ce lieu-là. »

Monsieur le Maire :

« Absolument. Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Ma question recoupait largement celle présentée par Monsieur Sabouret et vous venez d'y répondre. »

Monsieur le Maire :

« Parfait. Y'a-t-il d'autres questions. Monsieur Abchar. »

Monsieur ABCHAR :

« Merci de m'avoir donné la parole. Je suis un peu sidéré par la question de Monsieur Sabouret parce que quand il avait pris la parole à 20h55, il a pris la parole pendant 5 minutes pour dire qu'il est Socialiste et moi la question de l'argent et combien ça va coûter... bien sûr que la bonne gestion de la commune, tout le monde la connaît et tout le monde sait comment ça se passe ; mais en même temps dire d'un projet qui va être dans l'intérêt des Gonessiens, c'est pour les associations, pour la population, combien ça coûte... je peux vous dire à titre personnel que je m'en fout royalement combien ça coûte mais plutôt ce que ça va rapporter au niveau humain ! J'ai vraiment beaucoup de respect pour les gens. Donc combien ça coûte, combien ça coûte, non ! Ça va coûter ce que ça coûtera mais dans la gestion et la bonne gestion de la ville, mais qu'est-ce que ça va rapporter pour les Gonessiens, c'est ça le plus important ! Et venant d'un Socialiste... moi je pensais que c'était un LR ou un collègue qui est absent aujourd'hui, s'il avait posé la question j'aurais pu le comprendre mais un Socialiste qui commence par poser la première question sur le financement mais pas sur l'intérêt social et culturel pour la population Gonessienne, je pense qu'il n'y a que vous qui pouvez expliquer ce que vous voulez dire mais franchement ça été mal dit. »

Monsieur le Maire :

« Tout à l'heure Monsieur Ouchikh s'était aventuré à parler de schizophrénie, bon parfois ça peut frapper finalement un certain nombre de personnes. Monsieur Sabouret vous voulez répondre. »

Monsieur SABOURET :

« Oui parce que sur une mise en cause personnelle c'est assez logique de répondre malgré tout. Moi j'avoue que je suis sidéré de mon côté, finalement on va être nombreux à être sidérés ce soir. »

Monsieur le Maire :

« Avec la schizophrénie, la sidération... »

Monsieur SABOURET :

« J'ai d'ailleurs constaté qu'à mon égard vous utilisiez tout une série de qualificatifs psychiatriques qui je dois vous le dire m'ont au début un tout petit peu inquiété, parce que la première fois que vous l'aviez fait Monsieur le Maire lors des vœux de l'année dernière,... »

Monsieur le Maire :

« Lors des vœux de l'année dernière ? Mais je n'ai pas parlé de vous. »

Monsieur SABOURET :

« ... donc je me suis vraiment fortement inquiété mais les premiers examens que j'ai pu demander de manière informelle m'ont un peu rassuré mais cela dit on n'est jamais à l'abri de dégradations rapides de son état de santé mentale et en ce qui me concerne j'en suis toujours inquiet. Mais chacun devrait d'ailleurs se poser la question pour soi-même. Et en tout état de cause je trouve quand même, blague à part, tout à fait déplacé que lorsque des questions sont posées on s'offusque qu'elles le soient au Conseil municipal, et tout à fait déplacé aussi que sur les projets comme vient de me le dire Monsieur Abchar, Monsieur Hakkou je vous demande de ne pas m'interrompre... »

Monsieur le Maire :

« N'interrompez pas l'orateur. »

Monsieur SABOURET :

« On est Conseillers municipaux ici, notre rôle pardonnez-moi, c'est de regarder si nous gérons dans la bonne direction la commune ; on peut avoir des désaccords sur le sujet, on peut même exposer nos désaccords sur le sujet et puis à la fin ces désaccords et ces questions sont tranchés. Mais dire que toute question est illégitime lorsque par exemple on parle des questions financières, franchement je suis inquiet d'entendre qu'on s'en fout, parce que c'est les mots que vous avez employés, de combien ça va coûter. Parce que sur tout projet municipal non on ne s'en fout pas de savoir combien ça va coûter, la bonne gestion d'une commune c'est l'impératif que nous devons respecter et c'est ce que nous devons aux Gonessiens. Donc franchement je trouve que c'est complètement à côté de la plaque de me reprendre sur un certain nombre de question, je n'ai pas de leçon à recevoir, je pose les questions qui me paraissent pertinentes et nous sommes ici tous à égalité autour de la table et si vous voulez poser des questions qui me gênent, je ne vais pas vous dire taisez-vous parce que cette question me gêne ; toutes les questions sont légitimes. Et je trouve que c'est complètement déplacé de fonctionner de cette manière à l'égard des élus de la République. J'ajoute qu'en tant que Conseiller départemental, je n'ai jamais connu depuis le début de mon mandat de choses de ce type au Conseil départemental du Val d'Oise. »

Monsieur le Maire :

« Mais on n'est pas au Conseil départemental justement, on est au Conseil municipal de Gonesse. Madame Gris. »

Madame GRIS :

« Monsieur Sabouret, je crois que la différence de compréhension des choses c'est que Monsieur Abchar se situe en tant que travail et service rendu aux habitants. Il se trouve qu'effectivement il n'y avait pas de centre social en centre-ville mais qu'il y a cependant toute une population isolée qui a besoin et qui a envie de pouvoir se rencontrer et faire un certain nombre d'activités ensemble et qu'effectivement ce travail s'amorce en ayant recruté quelqu'un qui a travaillé de longues années dans un autre centre socioculturel ; donc on a recruté cette personne pour qu'elle puisse faire émerger au fil des mois exactement les besoins, c'est-à-dire la configuration ; c'est-à-dire que nous n'avons pas un projet tout bouclé, tout ficelé d'avance, vous voyez ? Donc c'est aussi le travail avec les habitants, le travail avec les citoyens, le partenariat aussi avec les autres centres socioculturels puisque s'il y a une action intéressante dans un centre socioculturel ça veut dire que les habitants de tous les quartiers peuvent en bénéficier ; on a fait ce travail aussi depuis des années pour qu'il y ait un travail en parallèle, chaque centre ne va pas copier ce que fait l'autre, il y a des choses différentes dans les 3 centres socioculturels et donc une partie de la population du centre-ville en bénéficie. Pour le moment nous avons des locaux qui sont déjà aménagés, un poste en préfiguration et un travail intéressant et qui marche d'ailleurs, qui marche très très bien, avec les habitants du centre-ville, une population un peu plus âgée, moins mobile et qui est vraiment très contente du service qu'on leur offre aujourd'hui et qu'on va continuer à développer.

Ce qui est désagréable c'est qu'on a toujours le sentiment que vous posez les questions en termes de polémiques, et quand Monsieur Abchar vous répond que l'important aujourd'hui n'est pas tant la question financière, même si elle est importante, puisqu'on est en construction du projet, en construction avec les habitants et que là on y met un poste à temps complet, c'est tout à fait raisonnable par rapport à l'objectif qui est poursuivi. Le tout c'est que vous arriviez à comprendre l'épaisseur humaine des choses et pas seulement le calcul mathématique de combien ça coûte, vous voyez ? C'est toute la différence. »

Monsieur le Maire :

« Madame Caumont va reprendre la parole mais je voudrais appuyer ce que vient d'exprimer Madame Gris excellemment. C'est-à-dire que dans ce pays aujourd'hui et ce n'est pas nouveau depuis évidemment la nouvelle période dans laquelle on est rentré, depuis l'élection 2017, c'est de considérer que le social c'est d'abord un coût avant d'être une dépense qui est bien fondée. Ce que voulait dire Monsieur Abchar très clairement c'est qu'il pensait attendre d'un Socialiste que la première question sur un centre social c'est sur la conception, c'est sur le développement de l'action et pas forcément sur le coût, surtout que le coût en l'occurrence il est très mince : j'ai donné le chiffre dans cette phase de préfiguration et il sera beaucoup plus important dans sa phase de développement ; c'est ce que voulait dire Monsieur Abchar et que Madame Gris a très bien commenté. Bientôt on pourra aussi considérer qu'il faut supprimer, diminuer les prestations sociales, que finalement c'est le social qui coûte mais ce n'est pas ce que certains qui ne paient plus l'impôt sur les grandes fortunes coûtent à l'Etat en recettes en moins, non c'est d'abord le social ! Donc je crois que cette réaction c'est le sens que Monsieur Abchar voulait lui donner et je crois qu'un certain nombre dans l'assemblée le partage. »

Madame CAUMONT :

« Moi je voulais juste ajouter quelque chose. Ce n'est pas innocemment quand il pose des questions comme ça, il le sait très bien qu'on n'a pas budgétisé le centre socioculturel puisque on a voté ensemble ici le budget au mois de mars donc vous savez qu'il n'a pas été budgétisé, alors pourquoi nous reposer des questions et nous donner des leçons de morale. Donc à un moment donné ça suffit, stop. »

Monsieur OUCHIKH :

« Ecoutez non, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Vous n'êtes pas concerné Monsieur Ouchikh. »

Monsieur OUCHIKH :

« Pardon ! Ah si je suis concerné parce que le débat que nous avons là est très important sur la question de la liberté ou l'expression de la parole des élus dans cette enceinte. Je suis sidéré de constater à quel point vous jugez la prise de parole de Monsieur Sabouret et d'ailleurs je viens d'échapper aux foudres Monsieur Abchar parce que je l'ai dit tout à l'heure ma question recoupait de

beaucoup celle présentée par Monsieur Sabouret. Je n'ai rien entendu dans la question sur le fond comme sur la forme... »

Monsieur le Maire :

« Et pourtant vous n'êtes plus Socialiste. »

Monsieur OUCHIKH :

« ..Laissez-moi terminer Monsieur le Maire, rien qui ne soit agressif. Ecoutez nous n'avons l'occasion de nous rencontrer qu'une fois par mois. A-t-on le droit dans cette enceinte pour éclairer de surcroît les Gonessiens présents, de poser des questions sans se sentir culpabilisés parce que nous aurions posé des questions qui ne vous conviennent pas. Alors s'il vous plait laissez nous poser des questions dans la limite du respect démocratique, du débat démocratique mais à chaque fois que nous posons des questions n'insistez pas sur la manière dont on doit les poser, sur la forme, sur le fond. Nous avons le droit de les présenter comme bon nous semble et encore une fois Monsieur Sabouret a présenté son propos de manière parfaitement convenable. »

Monsieur le Maire :

« Je vous rassure Monsieur Ouchikh vous avez parfaitement le droit, je vous rassure et vous continuerez. Vous avez d'ailleurs un temps de parole qui est suffisamment important et personne ni ne vous coupe la parole, ni ne vous empêche de parler mais souffrez que d'autres puissent parfois commenter la parole des autres, ça fait partie aussi du débat démocratique. Alors on s'offusque facilement mais bon allez passons au point suivant. Donc on va voter et arrêtons les débats stériles. Les débats stériles sont parfois entretenus par certains qui ont fait des choix qui aujourd'hui, à partir de tout sujet, veulent en faire une question pour briller et surtout marquer leur différence. Je ne parle pas pour vous Monsieur Ouchikh vous l'avez fait il y a déjà un certain temps, donc aujourd'hui ce n'est plus d'actualité mais ce n'est pas le cas de votre voisin de droite, à votre droite je voulais dire, qui passe son temps en Conseil municipal à se distinguer pour pouvoir ensuite twitter sur son Facebook et en direct, et puis tout ce qu'on peut lire, tout ça c'est très amusant mais à un moment ça n'amuse plus toujours, donc ça suscite des commentaires. Mais vous n'êtes pas concerné Monsieur Ouchikh. Très bien alors nous votons. Les Gonessiens ne jugeront pas aux paroles et surtout pas aux paroles vaseuses mais aux actes et aux actes notamment de l'action municipale.»

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

ACCEPTE le mandat du Centre Hospitalier à la Ville de Gonesse pour solliciter l'attribution du label « patrimoine d'intérêt régional » pour le bâtiment de l'hôpital de 1841 situé 22 rue Bernard Février auprès du Conseil régional d'Ile-de-France.

Monsieur le Maire :

« Merci Madame la Conseillère. Y-a-t-il des questions sur ce sujet ? Je précise que le Conseil de surveillance de l'Hôpital a délibéré dans sa dernière séance pour donner mandat à la Ville, donc vous avez bien compris le sens des choses. Il n'y a actuellement aucune protection sur ce bâtiment, le fait d'être labélisé ne donne pas une protection mais permet d'engager ou d'envisager d'engager des actions et il n'est pas interdit de penser qu'une procédure puisse être engagée pour une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques mais on n'en est pas là. Là il s'agit de le faire rentrer dans un dispositif nouveau de la Région qui est de déclarer certains patrimoines d'intérêt régional. Alors ça rentre aussi dans la politique tourisme, mise en valeur de la Région, ça ne donne pas tout de suite droit à des financements. Comme vous le savez, du fait du nouvel Hôpital qui a été mis en service, le grand bâtiment qui n'est pas de 1841 évidemment, nous avançons sur ce dossier quant à sa démolition qui devra intervenir, je n'avancerai pas encore de date mais nous avançons sur le dossier, c'est-à-dire sur le financement et il y a aussi la question du patrimoine historique, ce qu'on appelle à l'Hôpital le carré historique ; il est absolument important au moment où dans cet ancien hôpital, dans ce bâtiment de 1841 il y a déjà 10 ans nous avons célébré le huitième centenaire de la fondation de l'Hôpital et que nous venons de terminer une exposition que je pense vous avez tous vue sur les fouilles de l'église Saint-Pierre – Saint-Paul que l'on puisse envisager de poursuivre le travail visant, à partir du moment où l'Hôpital va, j'allais dire abandonner entre guillemets non pas la propriété mais l'usage de ce bâtiment, qui ne dépense pas un euro pour l'entretien et bientôt faudra-t-il parler peut-être de la sauvegarde, il faut vraiment se pencher sur la question très sérieusement.

Alors modestement, il s'agit d'attirer l'attention de la Région sur ce patrimoine pour que lorsque nous allons préparer des dossiers le moment venu, on puisse avoir un plan de financement dans lequel la Région prendra sa part. »

Monsieur OUCHIKH :

« Le dispositif est intéressant je crois, en tout cas je l'ai suivi au Conseil régional et vous pourrez compter sur moi lorsque le dossier sera présenté pour qu'il soit instruit rapidement par les services de la Région. Moi ma question porte sur la vocation que vous souhaitez, que la commune, que nous souhaitons en relation avec l'Hôpital de Gonesse, la vocation pérenne que nous souhaitons donner à cet édifice de mémoire qui est important, ce bâtiment de 1841. Je le dis parce que bien souvent la Ville prend d'excellentes initiatives dans la protection du patrimoine, on parle de ce bâtiment de 1841, on pourrait parler du pigeonnier ou de l'église Saint-Pierre – Saint-Paul, mais parfois on a du mal à inscrire ces opérations de restauration- protection dans la durée ou en tout cas de connaître le sens de la politique que vous souhaitez donner à toutes ces opérations de conservation qui sont bien sûr tout à fait louables mais il y a souvent un manque de ce point de vue-là, et c'est d'ailleurs l'objet de ma tribune dans le Gonessien du mois de juin. Comment faire en sorte que ce patrimoine qui est considérable et tout à fait fameux puisse contribuer à une certaine forme d'assimilation républicaine de notre population, des communautés qui composent la Ville de Gonesse. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire, relations avec les valeurs de la République mais nous avons aussi une histoire, un patrimoine et c'est cela qu'il faut mettre je crois en branle et avoir une réflexion mais au-delà de la réflexion, une politique de valorisation dynamique de ce patrimoine. Voilà donc je souhaitais vous faire part de cette interrogation, en tout cas ce souhait de voir peut-être mise en place ou mise en œuvre une vraie politique qui consisterait à valoriser dans le temps et à l'égard de tout public, quel que soit l'âge, l'origine et les quartiers, pour qu'on puisse véritablement tirer parti au mieux de ce patrimoine important.

Ce n'est pas une critique dans ma bouche vous l'avez compris, il s'agit simplement d'une suggestion et si vous avez besoin évidemment que je puisse ici ou là vous apporter mes lumières, je serai tout à fait disposé à le faire. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que nous avons un attachement commun sur le patrimoine. Effectivement cette action que nous proposons, cette délibération proposée par Madame Tordjman amorce quelque chose sur ce bâtiment et il faut le faire et mon sentiment est qu'il faut le faire maintenant et de façon résolue mais il reste à travailler sur l'avenir de ce bâtiment. Comment on peut lui donner une fonction et là un certain nombre d'idées existent d'ores et déjà bien évidemment, nous sommes dans un ancien hôpital, il n'y a pas à la différence de beaucoup de nos belles régions, de musée d'histoire hospitalière en Ile de France, ça peut être une destination. Mais il peut y avoir d'autres suggestions parce qu'il est entendu que sur le plan de l'archéologie par contre, c'est le musée Archéa qui est le musée de référence labélisé musée d'intérêt national, ce n'est donc pas l'archéologie qui doit être notre piste en l'occurrence. Mais il y a l'histoire hospitalière ça semble naturel sur un site hospitalier de penser à cela, l'histoire locale bien évidemment aussi, des collections qui ne sont pas proprement hospitalière mais qui pourraient trouver leur place là et de faire un Centre de ressources qui soit évidemment un lieu culturel, un lieu très ouvert et qui peut remplir la fonction sur les valeurs, en particulier les valeurs de la République par exemple bien évidemment, mais d'autres aussi. »

Au terme de l'échange, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur une présentation commune de Monsieur CAURO sur deux sujets relatifs à la rue Bernard Février.

APPROUVE l'acquisition des lots n°4 et n°8 de la copropriété cadastrée AK n°88, située 12 rue Bernard Février, appartenant à la S.C.I. ROYALE IMMO.

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AK n°89, situé 14 rue Bernard Février, appartenant à Monsieur et Madame Korchi.

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la vente à la S.C.I MACHAMAX d'un lot de la copropriété sise 53-55 rue de Paris et de la pleine propriété du bâtiment sis 11 rue de l'Hôtel Dieu.

En l'absence de prises de parole, **Monsieur le Maire** propose de délibérer.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« C'est presque un sans-faute Monsieur Cauro. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO illustrée d'un diaporama projeté.

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AM n°61 située 3 rue de la Malmaison après avoir déclaré sa désaffectation et s'être prononcé favorablement sur son déclassement.

Monsieur le Maire :

« Des questions ? Monsieur Jaurrey. »

Monsieur JAURREY :

« Moi je regrette une seule chose c'est qu'on n'ait pas la vue du même quartier il y a une dizaine d'années, parce qu'on s'apercevrait de la transformation énorme qu'il y a eu sur le secteur Garlande et quand on se souvient qu'à l'emplacement où il y a actuellement les logements qui sont construits et le Pigeonnier, il y avait une entreprise qui s'appelait Stock Alliance avec les camions qui venaient décharger, qui passaient par le centre-ville, on s'aperçoit du choix qui a été fait de la restructuration urbaine qui a un coût il faut le dire. Moi je me rappelle qu'on a racheté l'emplacement de Stock Alliance l'histoire de 1 200 000 euros ; ce jour-là on a fait un pari énorme parce qu'on a dit on va changer complètement l'urbanisation de ce secteur et on s'aperçoit qu'aujourd'hui franchement on a valorisé tout ce secteur Garlande d'une manière formidable ; et c'est une extraordinaire réussite ! Premièrement on a ressorti le Pigeonnier qu'on ne voyait pas, qui était dans l'espace de l'entreprise, on s'aperçoit qu'aujourd'hui l'ensemble des logements, l'urbanisation est très bien faite et on va poursuivre ; Monsieur Lebecq on regrette bien sûr que ce concessionnaire cesse son activité mais le problème c'est qu'il est évident que ce garage était placé dans un secteur où véritablement il n'avait pas vocation à y être mais on a profité de la situation de Monsieur Lebecq qui quitte son activité et qui ne continue pas pour restructurer encore, et en plus avec le foyer Adef qui a complètement changé avec une partie qui est à la Fauconnière qui ne pose aucun problème et qui est un site bien fait avec un bâtiment de qualité, etc... Donc moi je le dis par rapport au débat que nous avons eu et c'est vrai que je comprends les interrogations qui sont posées, à un moment donné quand on attaque une restructuration de ce niveau sur un secteur comme le centre-ville où on connaît tous ces problèmes, quand on acquiert un espace à 1 200 000 euros ça pose une énorme interrogation. Mais quand on voit 10 ans après le résultat on s'aperçoit de l'urbanisation nouvelle qu'on a produit sur ce centre-ville, de la valorisation du cœur de ville de Gonesse. Et moi je tiens à dire, non pas qu'on est satisfait, mais c'est un combat difficile, c'est une bataille difficile et bien sûr qu'il faut du temps pour voir la réussite de ces projets. »

Monsieur le Maire :

« Bien, d'autres questions ou interventions ? Oui Monsieur Sabouret.»

Monsieur SABOURET :

« Oui alors d'abord c'est une première demande, je trouve que c'est toujours intéressant les présentations qui nous sont faites, moi la demande consisterait à ce qu'elle nous soit transmise ultérieurement à la suite du Conseil municipal par mail, ce qui nous permettrait de nous y référer parce que c'est vrai que c'est des éléments d'information qui nous sont transmis et il faut qu'on puisse

étudier aussi les choses après ces présentations, donc ça c'est la première... enfin une petite question.

La deuxième question c'est sur le montage de cette opération par rapport aux restrictions, aux règles d'urbanisme qui concernent Gonesse. On est sous plan d'exposition au bruit ce qui veut dire qu'on ne doit pas créer de capacités supplémentaires ; là on n'est pas dans le cadre de la ZAC Multisites me semble-t-il, on est juste à côté, est-ce que cette opération se fait dans le cadre de la détente des droits à construire qui était prévue dans l'avenant au Contrat de Développement Territorial que la commune avait signé il y a quelques années ? Ou est-ce que ça se fait dans un autre cadre juridique ? Puisqu'on construit une centaine de logements, ce n'est pas anodin ; donc ça c'est une question technique.

Troisième interrogation, là c'est sur... alors sur le montage économique de l'opération elle semblait meilleure que la proposition précédente, donc ça, ça va plutôt dans le bon sens, toutefois j'avais émis l'idée, j'avais d'ailleurs écrit à Monsieur le Maire en ce sens, qu'on puisse je dirais accroître la transparence qui existe sur les opérations de cession du patrimoine communal. Il n'y a aucune règle, contrairement au Code des marchés publics où quand on achète des stylos ou des fournitures, on doit faire un appel d'offres au-delà d'un certain seuil mais les seuils ne sont pas très élevés, les seuils de fournitures et les seuils de travaux ; quand on vend il n'y a aucune règle, il y a effectivement l'avis des Domaines mais on ne passe par aucune procédure de publicité, aucune procédure je dirais transparente et claire qui nous permettrait de donner l'information sur les opérations que la collectivité envisage. Un certain nombre de collectivités, de grosses collectivités souvent mais des collectivités de taille plus modeste aussi mettent en place des comités des cessions. Moi j'avais proposé qu'on mette en place un comité des cessions avec des techniciens qui pourraient nous conseiller, nous aider sur les processus de vente, donc des professionnels je dirais de la construction et de l'immobilier, ce serait un tiers de ce comité. Un autre tiers ça pourrait être les élus dans leur diversité, pas que des élus de la majorité, et puis un autre tiers ça pourrait être des citoyens qui formuleraient un avis sur les cessions à réaliser, les conditions de ces cessions. Donc je n'ai pas eu de réponse à cette proposition que j'avais faite, donc si je pouvais en avoir une ou un embryon de réponse, j'en serais satisfait.

Et puis quatrième point, sur ce projet très précisément, je regarde attentivement le plan qui est là, moi j'ai quand même une petite inquiétude puisqu'on a beaucoup construit sur le centre-ville ; c'est vrai c'est plutôt positif les immeubles neufs qui sont construits, ça donne une image je dirais plus moderne évidemment et puis ça peut permettre de renforcer le commerce aussi parce que quand il y a plus d'habitants, il peut y avoir aussi plus de clients pour les commerces de proximité ; donc tout cela est plutôt vertueux. Toutefois il y a quand même un problème qui est majeur, qui est criant dans le centre-ville, qui est le problème du stationnement. Il est extrêmement difficile de se garer dans le centre-ville, pas seulement quand on vient en journée, les travaux y sont un peu pour quelque chose évidemment mais également pour les résidents, s'y garer le soir c'est compliqué, on a du mal à trouver des places. Moi la crainte malgré tout que j'ai c'est que cette problématique du stationnement ne soit pas suffisamment prise en compte. On sait que les règles de construction imposent lorsqu'on crée un logement de créer des stationnements qui vont avec mais on sait aussi que le nombre de stationnements ne correspond pas toujours aux besoins, au nombre de voitures qui s'attachent à chaque famille. Donc voilà c'est une inquiétude, je voulais savoir si on avait commencé à réfléchir à la question sur cette question-là. Mais compte tenu de ce qui a été présenté, je suis plutôt favorable au projet tel qu'il ressort du dossier. »

Monsieur le Maire :

« Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Cauro. »

Monsieur CAURO :

« Je réponds à Monsieur Sabouret. Là il s'agit d'un avant-projet qui va être modifié parce que comme je l'ai dit et j'ai l'impression quand je parle que vous ne m'écoutez pas Monsieur Sabouret, parce que j'ai expliqué qu'on allait travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France et que ce projet allait évoluer comme actuellement le projet que nous avons avec Bouygues Immobilier sur l'îlot Rain a beaucoup évolué par rapport à ce qui avait été présenté et on vous le représentera quand il y aura le permis de construire ; vous verrez que ça n'a plus rien à voir, donc celui-ci va aussi évoluer. Vous avez posé la question par rapport aux droits à construire mais dans votre question vous avez répondu : bien évidemment c'est l'avenant au Contrat de Développement Territorial dans le cadre de la loi ALUR qui nous autorise environ une soixantaine de logements par an sur 20 ans qui nous permet de donner des droits à construire sur cet emplacement. Il va y avoir une modification simplifiée du PLU sur laquelle nous nous prononcerons au mois de septembre qui permettra ensuite de déposer le permis de construire. Sur les cessions je vous ai expliqué dans le rapport qu'on avait consulté plusieurs promoteurs, qu'on avait même une offre de Nexity qui a été validée par les Domaines on vend 850 000 euros, donc 140 000 euros plus cher, vous venez contester en disant qu'il faut faire... Alors ce n'est pas parce que vous avez une idée que c'est une bonne idée ! Enfin, un groupe de travail qui se réunirait avec des agents immobiliers, personnellement je ne pense pas que ce soit une bonne

idée, parce que les agents immobiliers ce qu'ils cherchent c'est leur intérêt, ils ne vont pas venir dans un groupe de travail avec la commune simplement pour l'intérêt général, ils vont venir pour essayer de se placer ou de placer leurs amis et tirer les prix soit vers le bas, soit vers le haut, donc personnellement je ne pense pas que ce soit une bonne chose. Les techniciens on les a, les services travaillent dessus, consultent, ils font un travail sérieux et ce n'est pas parce qu'on va aller chercher des techniciens qu'ils sont meilleurs que les gens qui travaillent à la commune et je pense que c'est même un peu mépriser que de penser que parce qu'ils travaillent à la commune ils ne sont pas compétents pour nous guider dans nos choix.

Enfin la dernière chose le problème du stationnement : il y a des normes, je vous ai dit qu'il va y avoir des parkings aériens et des parkings en rez-de-chaussée en semi-enterré puisque le terrain est en pente. Le problème du stationnement se pose partout parce que si on prévoit, et vous l'avez dit également, deux places pour un logement et que les gens ont 3-4 ou 5 voitures, c'est vrai qu'on ne peut pas y répondre sur un projet immobilier. Quand vous dites est-ce qu'on a commencé à y réfléchir, bien sûr puisque en centre-ville il y a d'autres opérations qui vont se faire dans le futur et on ne vous a pas attendu mais justement dans nos réflexions on a intégré qu'il faut un nouveau parking public en centre-ville. »

Monsieur le Maire :

« Après cette réponse très complète de Monsieur Cauro, je voudrais simplement dans le projet que nous voyons mais surtout à côté où nous avons, on le voit mais tout le monde peut le voir puisque les travaux vont se terminer d'ici la fin du mois de juillet, réhabiliter le parking qui devient un parking public qui au départ était un parking privatif de la Croix des Ormes ; mais en même temps sur cette résidence qui est une copropriété avec un bailleur social Espace Habitat et des copropriétaires individuels soit en appartement, soit en pavillon, mais une copropriété, eh bien au bout de 7-8 ans, je dis bien, en étant très tenaces nous avons enfin fait accepter par la copropriété, bailleur compris, la nécessité d'une réhabilitation de l'ensemble car il y a évidemment l'évolution, la dégradation de cet ensemble immobilier construit en 1985 qui était devenu depuis plusieurs années une réalité. Donc un architecte a été missionné et il travaille sur un projet de réhabilitation de l'ensemble de ce patrimoine immobilier qui doit intégrer dans la réflexion et dans les propositions la remise à niveau du parking souterrain. Car le parking souterrain, pour des raisons de vétusté mais aussi d'insécurité, n'est quasiment plus utilisé ce qui fait que ça renvoie à la surface des voitures qui stationnent. Il est évident que dans le projet qui nous est proposé qui est une copropriété il y aura des places attribuées à l'intérieur de la parcelle. Mais le problème en matière de stationnement, en dehors de ce qu'il est raisonnable de concevoir, c'est qu'aujourd'hui il y a des gens qui ont X voitures par famille ; quand je rencontre une personne qui me dit avoir 5 voitures, j'ai rencontré le pire 7 voitures, à un moment je dis excusez-moi mais là on ne saura pas faire, ce n'est pas possible. Mais si on ajoute à cela qu'il y a un comportement qui consiste à laisser les voitures ventouses sur la voie publique, nécessitant des interventions régulières de la Police municipale et un temps de travail considérable en raison des procédures, nous sommes dans un Etat de droit et c'est normal, on n'enlève pas les voitures comme cela. Donc on ajoute ça, on cumule tout ça et on peut en rajouter en offre de stationnement, on peut surdimensionner, ce qui aura l'inconvénient que le soir des places vides seront occupées par des gens qui vont avoir des comportements, des regroupements, pourquoi pas un peu de commerce... Donc à un moment, comme chacun sait on est dans une société idéale en matière de civilité, de comportement, etc... donc on doit faire attention, alors il ne faut pas surdimensionner mais il faut dimensionner.

Je crois que là, je ne sais pas si on est à la bonne dimension, on peut toujours s'interroger c'est normal, la requalification de l'axe de la Malmaison car il faut aussi intégrer une chose, il n'y aura plus de circulation de poids lourds sauf pour les entreprises qui sont domiciliées rue de la Malmaison. Par contre les poids lourds venant de la rue Chauvart ne pourront plus utiliser, ne peuvent plus déjà utiliser la rue qui a été réduite et par ailleurs je précise que nous allons continuer l'opération de redéfinition de cette lisière entre le quartier qui s'agrandit de ce fait et la zone industrielle historique de la rue Chauvart ; historique parce que c'est les années 60 et encore que dans l'histoire, Monsieur Jaurrey a parlé effectivement de la rue Chauvart avec l'entreprise Stock Alliance, mais il aurait pu rappeler que même de l'autre côté de la rue de la Fontaine Saint Nicolas il y avait l'usine Durand Raucher dont il ne reste que le petit château aujourd'hui propriété de l'Hôpital. Mais de l'autre côté en continuant je rappelle qu'il faut poursuivre, d'abord il y a l'usine Predault qui est en démolition et nous avons un très beau projet avec la Communauté d'Agglomération de nature économique pour la très petite entreprise : vous verrez les images bientôt qui seront en entrée de ville, des images tout à fait intéressantes de renouvellement du tissu industriel cette fois-ci. Mais je rappelle que la Région Ile de France est en train d'acheter le site propriété actuellement de l'entreprise Ducourneau pour réaliser son site de maintenance du BHNS avec là un projet industriel on va dire qui va changer la donne et changer l'image. Il nous reste un ensemble sur lequel il faut travailler, de bâtiment qui est occupé aujourd'hui mais qui à l'avenir n'aura plus bientôt sa place à cet endroit. Il faut poursuivre surtout dans

la perspective, voilà la vision du Triangle, nous sommes sur le chemin du Triangle quand on est là et on a déjà la Fontaine Cypierre qui est un pôle d'échange bus très important et poursuivre dans cette vision future : le Triangle. On est dans l'axe qui monte au Triangle, qui monte à la Patte d'Oie, il faut changer la donne, il faut avoir une ambition de renouvellement du tissu urbain et du tissu industriel obsolète pour véritablement avec ce que nous esquissons avec ces projets, c'est plus que de l'esquisse c'est de la réalisation, qui se concrétise par des images nouvelles déjà, il faudra poursuivre ; c'est l'ambition qu'il faut afficher pour ce secteur d'avenir de Gonesse et du centre-ville et du cœur de ville pour reprendre l'expression. Donc je vous propose de délibérer sur cette procédure de déclassement et en même temps de vente au passage intéressante pour la Ville puisque supérieure aux premières estimations. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Juste quelques mots. A vrai dire moi je découvre ce dossier comme nous tous puisque dans la Commission Développement durable et les ventes de parcelles qui ont été présentées précédemment, ce dossier n'était pas présenté. Ce que j'aurais souhaité c'est qu'on soit un peu... à moins que je me trompe mais moi je ne me souviens pas de ces diapos et de ce dossier. »

Monsieur CAURO :

« Excusez-moi il n'y avait pas les diapos mais par contre le rapport a été présenté. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« Oui le rapport, oui mais le projet qui est là il n'y avait pas les diapos, mais j'ai vu la vente du garage Peugeot et autres... Mais encore une fois ce qui serait bien c'est qu'on soit quand même associés dans les projets qui sont mis en place sur la Ville, que les élus de l'opposition soient quand même associés. Là apparemment il y a des projets qui ont été présentés, il y a un projet qui a été validé au sein du groupe de la majorité, les élus de l'opposition n'ont pas été associés à ces projets, on aurait pu quand même créer une sorte de commission pour justement en discuter. Sachant en plus que cette zone est un secteur technique et industriel comme ça a été rappelé, là on va vers des habitations, je pensais qu'on aurait préservé cette zone industrielle et cette zone d'activité et qu'on aurait essayé de le développer et le pérenniser. Alors c'est vrai que nos zones industrielles dans le centre-ville sont actuellement un peu moribondes, on a un peu du mal à les préserver et les dynamiser mais je pensais qu'on allait plutôt vers cela. Alors bien sûr qu'on a besoin de logements mais on a besoin aussi des activités d'ordre commercial et économique sur la Ville, pas uniquement en dehors du centre-ville ; moi je découvre ce projet et je suis un peu déçu que les choses nous soient un peu imposées de cette manière.

Concernant les parkings et les stationnements alors, il est vrai qu'on a des gros soucis de stationnement sur toute la ville et dans tous les quartiers et plus particulièrement dans la rue Malmaison ; effectivement tout le long de cette rue le soir, des deux côtés de la rue effectivement il y a des véhicules stationnés mais on a également des véhicules en double file, c'est-à-dire qu'on a pratiquement quatre rangées de stationnement dans la rue et c'est une rue à double sens pour votre information...

Et concernant le parking qui appartenait aux copropriétaires qui va bientôt être remis à disposition, moi je m'interroge : où est-ce que ces propriétaires vont aller se garer car actuellement ils sont à l'extérieur, ils n'ont pas accès à leur parking privé. Et le parking qui va être mis à disposition est vraiment très petit. Enfin pour terminer, concernant les logements, tout à l'heure il a été évoqué deux places par logement, à ma connaissance lorsqu'il y a des logements qui sont mis à disposition dans ces résidences, c'est un logement par appartement, je ne connais pas de cas de deux logements par appartement dans ce qu'on appelle les bâtiments sociaux ou comme la Maison du Cil et même chez Espace Habitat, c'est un box qu'on propose, enfin une place de parking, ce n'est pas deux. »

Monsieur CAURO :

« Juste sur ce point je vais répondre. Le PLU prévoit en fonction de la surface des logements une place, une place et demi ou deux. Donc plus on monte, alors je n'ai pas les chiffres exactement en tête mais je pourrai les donner, c'est ce qui est prévu dans le PLU, jusqu'à une certaine surface c'est une place, après c'est une place et demi et après c'est deux places. »

Monsieur HAROUTIOUNIAN :

« D'accord non, mais j'apportais cette précision parce que je connais beaucoup de locataires chez Espace Habitat qui souhaiteraient avoir deux places mais qui n'ont pas deux places et qui stationnent à l'extérieur ; ça c'est un point important à retenir. Et enfin vraiment pour terminer, concernant les camions, il a été dit qu'ils n'ont pas accès ou ne circulent plus dans la rue Chauvart et la rue Malmaison ; je peux vous assurer qu'ils circulent et dans les deux sens malgré le rétrécissement de la

voie. Moi j'ai des retours des habitants, moi-même je le vois, il y a des circulations dans les deux sens. Je peux vous prendre des photos si vous le souhaitez un jour. »

Monsieur le Maire :

« Des photos, j'aime bien les reportages donc pas de problèmes mais j'ai bien dit à l'issue des travaux et de la fin de l'aménagement ! Donc il faut qu'on regarde cela et on va vérifier ce point-là et la Police municipale le vérifiera bien évidemment. »

Monsieur SABOURET :

« Je vous remercie pour les réponses qui ont été apportées à mes questions, il y en a juste une à laquelle il n'a pas été répondu sur la possibilité de nous transmettre les éléments qui sont présentés en Conseil municipal puisque finalement nous débattons là-dessus, ils devraient presque être en annexe au compte-rendu. »

Monsieur le Maire :

« Là ils sont présentés et publiquement sans problème et ensuite des dossiers sont consultables éventuellement sur demande. »

Monsieur SABOURET :

« Un mail ce n'est pas très compliqué. »

Monsieur CAURO :

« J'ai répondu en disant que comme ce n'est pas le projet définitif, ce ne sont pas des images qui peuvent être communiquées partout. »

Monsieur SABOURET :

« Alors à ce moment-là il ne faut pas qu'on débattenne sur un sujet qui ne peut pas être communiqué. Attendez, soit on débat sur quelque chose, on peut travailler, soit on nous dit je vous présente un truc mais vous l'oubliez tout de suite quoi et on n'a pas le droit d'en parler derrière. Là ça pose problème. »

Monsieur le Maire :

« La délibération ne porte pas sur le projet, elle porte sur les serres et la vente des serres qui est un élément et l'élaboration de ce projet va se poursuivre. Il faut venir aux commissions. »

Monsieur SABOURET :

« En commission on ne l'aurait pas eu davantage le document. »

Monsieur le Maire :

« Je pense que la prochaine fois la commission pourra voir l'évolution du projet et Monsieur Cauro se fera un devoir de présenter en image l'évolution de ce projet avec les prochaines images qui vont être produites. Très bien je pense que le Conseil municipal est suffisamment informé maintenant pour délibérer sur la question qui est la vente au prix de 850 000 euros au-delà de l'estimation des Domaines au groupe Pichet de la parcelle des serres qui en même temps sont ainsi désaffectées.

Monsieur JAUREY :

« Je vous demande de voter des deux mains. »

Monsieur le Maire :

« Là c'est le financier qui parle : c'est une recette et non une dépense ! »

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire :

« Monsieur Cauro vous avez réussi un sans-faute en matière d'urbanisme. »

DELIBERATIONS N'APPELANT PAS DE DEBAT

Départ de Messieurs HAROUTIOUNIAN et YAPO à 23h25 annulant le pouvoir donné par Monsieur TIBI.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

PREND ACTE de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PROCEDE au lancement d'une consultation auprès des établissements bancaires en vue de l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 2.500.000 € pour la période 2018-2019 et **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec l'établissement bancaire retenu.

Demande d'explication de vote de Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET :

« J'ai écouté l'explication de monsieur Jaurey d'ailleurs qui n'est pas en phase avec ce qui est écrit dans le rapport puisque monsieur Jaurey nous a dit chaque année nous votons une ligne de trésorerie, or dans le rapport il est bien indiqué que la dernière ligne de trésorerie nous l'avons votée en 2011. Non mais on essaie de faire passer les choses comme cela en dossier sans débat et dans le rapport lui-même il est dit qu'on a une trésorerie suffisante sur la période 2013-2018, raison pour laquelle nous n'avons pas ouvert de ligne de trésorerie. J'en conclus donc que si nous ouvrons une ligne de trésorerie c'est que la trésorerie n'est pas suffisante et c'est une cause quand même, pardonnez-moi encore un dossier financier, mais c'est quand même une cause d'inquiétude parce que si la trésorerie n'est pas suffisante ça veut dire que la Ville connaît des difficultés. Donc devant le côté très obscur finalement de ce recours à une ligne de trésorerie je m'abstiendrai sur cette délibération et je demande à ce qu'on ait quand même quelques éclaircissements sur ce sujet qui ne me paraît pas net. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur Jaurey un instant. Je ne sais pas qui n'est pas net. »

Monsieur SABOURET :

« Je ne vous permet pas ce genre de propos. »

Monsieur le Maire :

« Mais moi je me permets et je donne la parole à Monsieur Jaurey parce qu'il va vous mettre de la netteté dans la tête un petit peu. »

Monsieur SABOURET :

« Mais vous n'avez pas le droit d'insulter les Conseillers municipaux Monsieur le Maire. »

Monsieur JAUREY :

« Je n'apprécie pas bien sûr... »

Monsieur le Maire :

« Et les insinuations que vous faites sur le manquement sont inacceptables. »

Monsieur JAUREY :

« Je n'apprécie pas l'insinuation qui est faite par Monsieur Sabouret ça va de soi mais je lui signale que depuis 2011, même avant, nous avons voté chaque année la consultation des établissements bancaires en vue de créer cette ligne de trésorerie du même montant de 2 500 000 euros et bien sûr chaque année depuis 2011 nous n'avons pas utilisé cette ligne, donc nous n'avons pas de frais financiers, et même le Département mais toutes les communes, toutes les collectivités mais chaque année nous avons eu cela, nous avons eu exactement le même rapport.

Donc monsieur Sabouret premièrement vous ne lisez pas les rapports, vous n'avez qu'à consulter l'an dernier les rapports du Conseil municipal, vous avez eu exactement le même rapport, l'année d'avant pareil. Deuxième chose vous ne consultez pas les documents Compte administratif, budget etc... vous vous apercevrez qu'au dernier Compte administratif, qu'à chaque année nous avons des excédents, que nous avons une trésorerie suffisante pour régler tout et même je dirai, c'est le reproche qui nous a été fait souvent, à juste titre des fois, que véritablement les excédents et la trésorerie étaient trop

importants. Mais chaque année toutes les collectivités ou presque font exactement ce que nous faisons et nous le faisons ici à Gonesse. Donc l'observation que vous faites c'est tout simplement parce que vous n'avez pas la mémoire des rapports votés chaque année par le Conseil municipal. »

Monsieur le Maire :

« Et surtout aussi parce que monsieur Sabouret entend accuser la majorité municipale de mauvaise gestion et qu'il a déjà préparé son prochain tweet, allez voilà c'est quand même de la légèreté mais surtout de la malhonnête intellectuelle et finalement du mensonge. Monsieur Sabouret tweete et ment à chacun de ses tweets comme l'autre jour à la Fauconnière à l'Assemblée de quartier où d'abord il a pris... parce que comme il connaît les choses il a cru qu'il avait le Commissaire en face de lui alors que c'était simplement le délégué à la Cohésion sociale population et il rapportait des propos que je n'avais pas tenus, chacun sait ici que sur la sécurité je suis extrêmement actif et je ne laisse rien passer et je mets la pression sur la Police nationale et donc je trouve qu'on peut mener des batailles politiques mais on ne peut pas le faire avec le mensonge comme argument principal. »

Monsieur SABOURET :

« Monsieur le Maire je suis désolé ce que vous venez de faire c'est purement et simplement de la diffamation publique et j'espère que ce sera consigné au procès-verbal.»

Monsieur le Maire :

« Et bien allez y, on va devant le Tribunal pas de problème. On continue, je vous propose de délibérer. »

Groupe Socialiste et apparentés : 20 Pour

Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour

Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Pour

Monsieur OUFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour

Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PROCEDE à l'actualisation du tarif de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

PROCEDE à l'actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire communal pour 2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur JAUREY

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relatif à l'acquisition de mobilier scolaire et de mobilier de bureau – Lot n°3 : mobilier et matériel de bureau, de réunion et d'espaces d'attente pour les services.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion de la Ville de Gonesse au Réseau Français des Villes Educatrices.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame HENNEBELLE

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gratuité réciproque avec la Ville de Sannois dans le cadre de la répartition des charges intercommunales de fonctionnement des écoles publiques du premier degré pour l'année scolaire 2018-2019.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur RICHARD

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat (CGET) pour le projet mené par la Direction des Sports dans le cadre de l'appel à projet VVV pour la session Hiver/Printemps 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MAILLARD

APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant aux règlements de fonctionnement des structures d'accueil de la Petite enfance.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE la modification du règlement intérieur des centres socioculturels et de la convention de mise à disposition des salles aux associations.

Demande d'explication de vote de Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET :

« Pour ma part je ne souhaite pas voter cette délibération, je vais vous expliquer pourquoi : sous des aspects techniques il y a quand même quelques points inquiétants dans la modification du règlement intérieur des centres socioculturels et dans les modalités de prêt des salles, puisqu'on rajoute l'obligation, et ça peut partir d'un bon sentiment, l'idée... »

Monsieur le Maire :

« Explication de vote. »

Monsieur SABOURET :

« Ben je suis en train de la faire. »

Monsieur le Maire :

« Ben non c'est un peu long. »

Monsieur SABOURET :

« Pardonnez-moi mais j'explique, vous m'avez fait perdre le fil du coup. Lorsque donc on participe, on demande des salles, effectivement ça peut paraître logique en contrepartie d'être actifs dans la vie du centre socioculturel en participant notamment aux instances de pilotage puisqu'on est des usagers du

centre socioculturel lorsqu'on est une association qui demande des prêts de salle. Toutefois dans la manière de rédiger les choses il y a un engagement des associations à mobiliser leurs adhérents et bénévoles lors des manifestations organisées et au-delà de la mise à disposition gracieuse des salles, l'association s'engage à participer à la vie du centre socioculturel en s'impliquant aux instances de pilotage, donc je passe sur s'impliquer à, qui pour moi est une légère faute, je pense que c'est plutôt s'impliquer auprès de ou dans les instances de pilotage mais bon passons, et en mobilisant ses bénévoles et ses adhérents lors des manifestations organisées par les centres socioculturels. Donc si je comprends bien, les associations qui demanderaient des salles mais qui pour des raisons diverses ne pourraient pas s'impliquer dans les manifestations organisées par les centres socioculturels, ces associations pourraient très bien ne pas avoir de salle. Je crois qu'on ouvre un champ, enfin je crains qu'on ouvre un champ à des refus arbitraires de salle à des associations qui n'auraient peut-être pas l'heur de plaire, donc je pense réellement que sous des aspects techniques, cette délibération est assez dangereuse, c'est la raison pour laquelle moi je ne souhaite pas la voter. »

Madame CAUMONT :

« Alors... »

Monsieur le Maire :

« Non non le débat c'était en commission. Je vous propose de délibérer. »

Groupe Socialiste et apparentés : 20 Pour - Groupe Communiste et Républicain : 6 Pour - Monsieur OUCHIKH (SIEL) non inscrit : Abstention - Monsieur QUERFELLI (Ecologiste) non inscrit : Pour - Monsieur SABOURET non inscrit : Abstention.

Monsieur le Maire :

« Je rappelle que c'est en commission que ces questions-là sont débattues mais il faut être là évidemment. »

Madame CAUMONT :

« Non mais il ne connaît rien de ce qu'il se passe sur la ville de Gonesse. »

Monsieur le Maire :

« Mais c'est vrai mais bon voilà, je n'y peux rien. Il est tard et on a encore beaucoup de questions à traiter. »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

ATTRIBUE des subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans les centres socioculturels pour l'année 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame CAUMONT

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la ville de Gonesse à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame MOUSTACHIR

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière entre l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, la commune de Gonesse et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour le site "friche Predault" à Gonesse.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental pour les projets Arts Plastiques 2018.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'aide aux projets des établissements d'enseignement spécialisé pour le projet « cordes mêlées ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur HAKKOU

SOLLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) pour le projet « le printemps du MAAG » et pour l'exposition « être élève au 20^{ème} siècle : entre l'image et la réalité ».

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Gonesse à l'association des Amis du Musée national de l'éducation, des musées d'école et du patrimoine éducatif.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame TORDJMAN

APPROUVE l'adhésion de la Ville de Gonesse à l'association des Neufs de Transilie.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement aux associations des amicales des locataires de la résidence d'Orgemont et de CSF des résidents de la Fauconnière.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE l'acquisition des lots n°12, 22 et 27 de la copropriété cadastrée AC n°810 située 2 avenue des Myosotis, appartenant à Monsieur Tony Guerreiro.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée ZS n°626 située rue du Vignois au profit de Monsieur et Madame Sanaa.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE les notifications de l'attribution des aides municipales du PIG « Rénover pour économiser » au quartier des Marronniers.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur CAURO

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et **ATTRIBUE** une subvention au Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB).

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame GRIS

ATTRIBUE des subventions sur projets, dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à l'entretien des espaces verts de la Ville.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur DUBOIS

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'implantation et à l'usage des bornes enterrées sur le quartier Saint-Blin avec le SIGIDURS et la société ERIGERE.

APPROBATION A L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des décisions prises par Monsieur Le Maire.

ENTEND l'exposé et la réponse apportée à une question orale posée par Monsieur SABOURET relative à la transparence des procédures judiciaires.

Monsieur SABOURET :

« Monsieur le Maire,

Ma question orale concerne la transparence des procédures judiciaires dans lesquelles la commune est engagée devant le juge judiciaire mais aussi le juge administratif et notamment les coûts afférents aux procédures où la ville est partie.

Dans le dernier numéro du Gonessien, la tribune de la majorité municipale commet une inexactitude, peut être volontaire à mon égard en indiquant que le juge administratif m'a « condamné » à payer 500 euros à la suite de ma demande rejetée en décembre de disposer d'une tribune dans le journal municipal. Or, il s'agit non pas d'une amende mais d'une prise en charge partielle des frais de justice supportés par la commune, ce qui est classique lorsque le juge rejette une requête, ce qui était le cas du fait d'une erreur de procédure de ma part.

Or, vous n'indiquez pas quel a été le coût total net de cette procédure pour la commune. A l'audience, l'avocat avait réclamé 2 500 euros. J'imagine donc que c'est là le coût total. Pourriez-vous me le confirmer et me permettre de consulter la facture correspondante ? Un tel coût aurait pu être évité si vous aviez répondu favorablement à mes demandes depuis des mois. En m'accordant une tribune depuis le mois dernier, vous avez d'ailleurs reconnu implicitement le bien-fondé de ces demandes. Votre refus était donc une manœuvre dilatoire qui a dû coûter 500 euros à moi-même et 2 000 à la commune, ce que je regrette vivement.

Plus largement, pouvez-vous transmettre aux Conseillers municipaux pour leur pleine information, au-delà de la liste des procédures en cours où la ville est engagée en défense ou en requérant, le coût de ces procédures (frais d'avocat déjà engagés) et les risques financiers (montants en jeu) de chacune d'entre elles, où au moins les risques globaux si l'on ne peut les individualiser, le coût procédure par procédure, ce serait un élément d'information qui nous permettrait de juger si on est dans les clous de la légalité à Gonesse. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

De fait il est incontestable que l'ordonnance du 27 décembre, notez bien la date 27 décembre 2017, rendue par le Juge des référés du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise considère que le refus du Maire de la commune de Gonesse d'insérer l'article litigieux ne caractérise pas une situation d'urgence impliquant qu'une mesure visant à sauvegarder une liberté fondamentale doit être prise dans les 48 heures car c'était l'objet de la procédure en référé liberté de Monsieur Sabouret à l'encontre de la commune et de son Maire. Et le Tribunal a rejeté la demande de monsieur Sabouret et l'a condamné, il vient de le rappeler lui-même, à verser à la commune une somme de 500 euros qui n'est pas une amende, et je ne crois pas que Monsieur Cauro ait parlé d'amende, mais qui s'applique évidemment dans ce cas ou qui peut s'appliquer et que le Tribunal a fixé en l'occurrence à 500 euros. Je voudrais

rappeler que Monsieur Sabouret qui se croit victime, c'est quand même lui qui a cru bon, considérant qu'une liberté fondamentale était menacée c'est-à-dire la sienne, mais on a bien vu que le tribunal ne l'a pas jugé de cette façon-là, de devoir saisir le Tribunal selon donc la procédure de référé-liberté le 22 décembre, l'avant-veille de Noël, chacun se rappelle que c'était un lundi et le 22 décembre était donc un vendredi, obligeant les uns et les autres, le conseil de la ville, à devoir se mobiliser pour produire un mémoire en réponse entre Noël et le jour de l'an, lui-même déposé le 26 décembre afin de permettre au Juge de statuer le 27 décembre, tant le péril était sans doute grave et imminent... C'est cela que Monsieur Sabouret qualifie maintenant comme étant une erreur de procédure de sa part, oui puisqu'il a été condamné pour le moins, c'est une erreur de procédure.

Mais peut-être imaginait-il, sans doute en croyant encore un peu au père-noël, qu'il pouvait jouer un bon tour à la majorité municipale, aux services municipaux, était-ce une manière d'adresser ses vœux de bonne année, tout cela n'est pas très sérieux et la justice ne s'y est pas trompée.

C'est donc tout naturellement que Monsieur Sabouret a été amené à contribuer et encore très modestement et avec beaucoup d'indulgence aux frais exposés par la commune.

En effet, évidemment nous avons dû mobiliser un avocat ; Monsieur Sabouret qui est très attentif à la dépense publique a provoqué de la dépense publique inutile d'un montant de 6 613 € TTC. Donc je le dis aux contribuables qui sont là, vraiment inutile puisqu'il a été débouté par la justice et lui-même condamné à 500 euros. Ce montant total comprend l'intervention de notre conseil bien évidemment dans l'urgence (mémoire, recherches, déplacement audience, etc...) dans l'urgence et au moment des fêtes de fin d'année pour le seul « référé liberté » déposé par Monsieur Sabouret le 22/12/2017. Le coût net pour la ville doit être calculé en retirant d'une part évidemment le montant de 500 € euros réglé par Monsieur Sabouret, mais aussi le montant indemnisé par notre assurance juridique, confirmé le 19 mars 2018, à hauteur de 2 505,60 € euros ; nous avons une bonne assurance que nous avons utilisée. Donc le solde à la charge de la ville est donc de 3 607,4 € euros et les contribuables remercieront Monsieur Sabouret d'avoir fait payer la ville pour rien du tout puisque la justice a reconnu que c'est lui qui avait tort. Finalement tout cela aurait pu être évité, Monsieur Sabouret me donne l'occasion ce soir de le rappeler, s'il n'avait pas engagé inutilement cette procédure.

Maintenant sur les coûts des procédures qui engagent aujourd'hui la Ville et les montants financiers identifiés par lui comme potentiellement à risque :

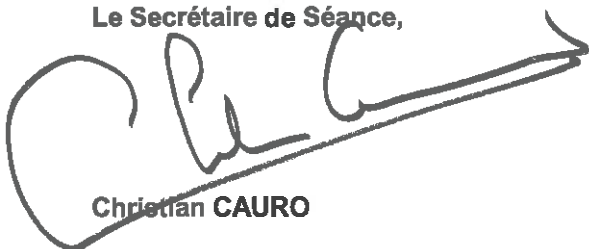
Depuis le début d'année 2018, la Ville a engagé 45 929,76 €, dont 19 767,40 € pour des consultations juridiques comme c'est normal et ça se pratique dans toutes les villes ; nous n'avons pas de service juridique, donc nous pratiquons des consultations juridiques quand il y a lieu de vérifier, de s'assurer d'une analyse juridique solide pour prendre des décisions ou pour éclairer des dossiers. Et 26 162,36 € au titre de frais d'actes et de contentieux, il en existe forcément. Il est utile de souligner que la ville fait l'économie d'un service juridique, je le redis, là où bien souvent les dossiers nécessitent des spécialisations ou des expertises qu'une personne seule de toute façon ne pourrait pas avoir.

Sur le nombre de procédures en cours à ce jour et leurs thématiques, 13 ont été engagées entre fin 2017 et mai 2018 : 2 sur des contentieux concernant les ressources humaines, 9 sur des contentieux d'urbanisme dont 5 relatifs au PLU, on sait bien qu'il y a un sujet, et 2 concernant la responsabilité civile de la ville.

Voilà les éléments que je pouvais apporter à l'excellente question de Monsieur Sabouret qui m'a en même temps permis de rappeler quelques réalités et quelques vérités.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h25.

Le Secrétaire de Séance,



Christian CAURO